

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux
pour l'Aménagement et la Protection
de la Rivière Dordogne



Programme Pluriannuel de Gestion

AXE DORDOGNE

2017 - 2021

Décembre 2016







SOMMAIRE

Introduction

1	PRESENTATION DU SYNDICAT	9
1.1	Informations administratives et statuts.....	9
1.2	Historique du syndicat	11
1.3	Territoire du programme (au 01/01/17)	15
1.3.1	L'axe Dordogne	15
1.3.2	Les ruisseaux affluents	16
1.4	Une structure opérationnelle	20
1.5	Organigramme	21
1.6	Actions réalisées	22
1.7	Contexte de l'évolution de l'intercommunalité	22
1.8	Bilan et nouveaux axes de réflexion	23
2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ORIENTATIONS	24
2.1	DCE : le bon état des milieux aquatiques.....	24
2.2	SDAGE Adour Garonne 2016-2021.....	25
2.3	SAGE.....	25
2.4	Classement de cours d'eau	26
2.5	Statuts des cours d'eau	27
2.5.1	Cours d'eau du Domaine Public Fluvial (DPF).....	27
2.5.2	Cours d'eau du domaine privé.....	27
2.6	Gestion des inondations	28
2.7	Natura 2000	28
2.7.1	Les habitats naturels	29
2.7.2	Les habitats d'espèces	30
2.8	ZNIEFF	31
2.8.1	Couasnes de Siorac et du Buisson (n°27080000)	31
2.8.2	Barrage de Mauzac, îlots et rapides de la Gratusse (n°26440000)	32
2.8.3	Autres ZNIEFF (coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne)	32
2.9	Arrêtés de Biotope.....	32
2.10	Arrêté de pêche et PDPG	32
2.10.1	La pêche	32
2.10.2	PDPG	33



2.11	Arrêté portant inventaire des frayères départementales	33
2.12	Arrêté de création de réserves de chasse et de faune sauvage	34
2.13	Réserve de biosphère	34
2.14	Etude "schéma directeur de gestion du lit mineur Girac – Mauzac"	34
3	ETAT DES LIEUX	35
3.1	Contexte général.....	35
3.2	Climat.....	36
3.3	Géologie/relief.....	37
3.4	Hydrologie / hydrographie	37
3.5	Usages / usagers, perturbations induites et tendances d'évolution	38
3.6	Etude Biotec « Schéma directeur de gestion du lit mineur ».....	45
	Liste des tronçons de l'étude Biotec concernant le secteur du SMETAP :.....	46
	(Fiches-tronçons Biotec à consulter en annexe n°10) :.....	46
4	FICHES SYNTHETIQUES DU SMETAP PAR TRONÇONS	47
4.1	Tronçon 1 : de Montfort (Vitrac) au bourg de Beynac	47
4.1.1	Généralités	47
4.1.2	Atouts	47
4.1.3	Points faibles	48
4.1.4	Impacts et dysfonctionnements induits	49
4.2	Tronçon 2 : du bourg de Beynac à Picamy (Marnac)	49
4.2.1	Généralités	49
4.2.2	Atouts	49
4.2.3	Points faibles	50
4.2.4	Impacts et dysfonctionnements induits	50
4.3	Tronçon 3 : de Picamy au Buisson de Cadouin	51
4.3.1	Généralités	51
4.3.2	Atouts	51
4.3.3	Points faibles	51
4.3.4	Impacts et dysfonctionnements induits	52
4.4	Tronçon 4 : Badefols - Pontours	52
4.4.1	Généralités	52
4.4.2	Atouts	53
4.4.3	Points faibles	53
4.4.4	Impacts et dysfonctionnements induits	53
5	DEFINITION DES ENJEUX ET COMPATIBILITE	54
5.1	Enjeux écologiques	54
5.1.1	Protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales	54
5.1.2	Amélioration de la fonctionnalité des milieux	55
5.1.3	Amélioration de la qualité de l'eau	55
5.1.4	Gestion de la ressource en eau	56
5.1.5	Sensibilisation, information, formation, animation	56
5.2	Enjeux économiques, culturels et sociaux	57
5.3	Enjeux sécurité et santé publique	57



6	DECLINAISON DES OBJECTIFS DE GESTION PAR ENJEUX	58
6.1	Objectifs liés à l'enjeu "protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales"	58
6.2	Objectifs liés à l'enjeu "amélioration de la fonctionnalité des milieux"	58
6.3	Objectifs liés à l'enjeu "qualité de l'eau"	59
6.4	Objectifs liés à l'enjeu "gestion de la ressource en eau"	59
6.5	Objectifs liés aux enjeux "sensibilisation, information, formation, animation"	59
6.6	Objectifs liés aux enjeux "économiques, culturels et sociaux"	59
6.7	Objectifs liés aux enjeux "sécurité et santé publique"	60
7	PROPOSITIONS DE GESTION ET ACTIONS	61
7.1	Logique d'actions et priorisation	61
7.2	Récapitulatif et correspondance enjeux-objectifs-actions	61
7.3	Les grands types d'actions par fiches	62





Introduction

Une analyse rétrospective de l'évolution des interventions relatives aux cours d'eau permet de bien cerner les changements de perception et de pratiques concernant la gestion des milieux aquatiques.

Ainsi, après avoir subi de graves atteintes au cours du 20^{ème} siècle (barrages hydroélectriques, extractions massives de granulats en lit mineur, recalibrages,...), les cours d'eau vont enfin bénéficier d'un regain d'intérêt écologique.

Dans un premier temps, il ne s'agit plus de s'opposer à la nature mais de l'utiliser pour préserver les usages ou la protection des biens et des personnes.

Par la suite, si le développement des usages reste la raison principale des actions, celles-ci ne doivent plus être menées au détriment des milieux ; ainsi un équilibre est recherché entre la valorisation anthropique et la préservation écologique.

Plus tard, émergent de nouvelles notions et orientations pour la protection et l'aménagement des milieux aquatiques, intégrant les fonctions et services rendus par ces milieux, mais également les aspects sociaux et économiques, dans un souci de rendre compatibles usages et préservation des écosystèmes.

Enfin, les réflexions associées à la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et qui ont contribué à aboutir à la dernière Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, marquent une nouvelle étape. Il ne s'agit plus seulement de maintenir une approche équilibrée entre usages anthropiques et préservation des milieux. L'objectif principal consiste désormais à tenter de remettre l'ensemble des milieux aquatiques en « bon état écologique » ; la préservation des milieux doit primer sur les usages que l'homme souhaite en faire.

C'est parallèlement à ce contexte que le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne (SMETAP) œuvre depuis 1979, connaissant également différentes étapes d'évolution. Ainsi, dès 1993, le syndicat s'offre les services d'un technicien de rivière et d'une équipe en régie permettant la mise en place d'actions en faveur de l'écosystème rivière. Certaines d'entre elles s'avéraient novatrices pour l'époque : création de ripisylve et zone tampons (programme 1993-1997), restauration de bras-morts (1992 – Bigaroque), utilisation du génie végétal (dès 1995), ... C'est ainsi et tout naturellement que l'ancien syndicat de protection des berges (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour la Protection des Berges de la Dordogne – SIETP Berges) est devenu un syndicat d'aménagement et de protection de la rivière Dordogne en 2002 (SMETAP Rivière Dordogne) avec pour orientation générale la gestion durable de l'espace rivière, incluant l'intégralité de l'écosystème, de ses usages et de ses composantes sociales.

Jusqu'alors, ces interventions et actions étaient structurées dans le cadre d'un programme prévisionnel d'intervention annuel.

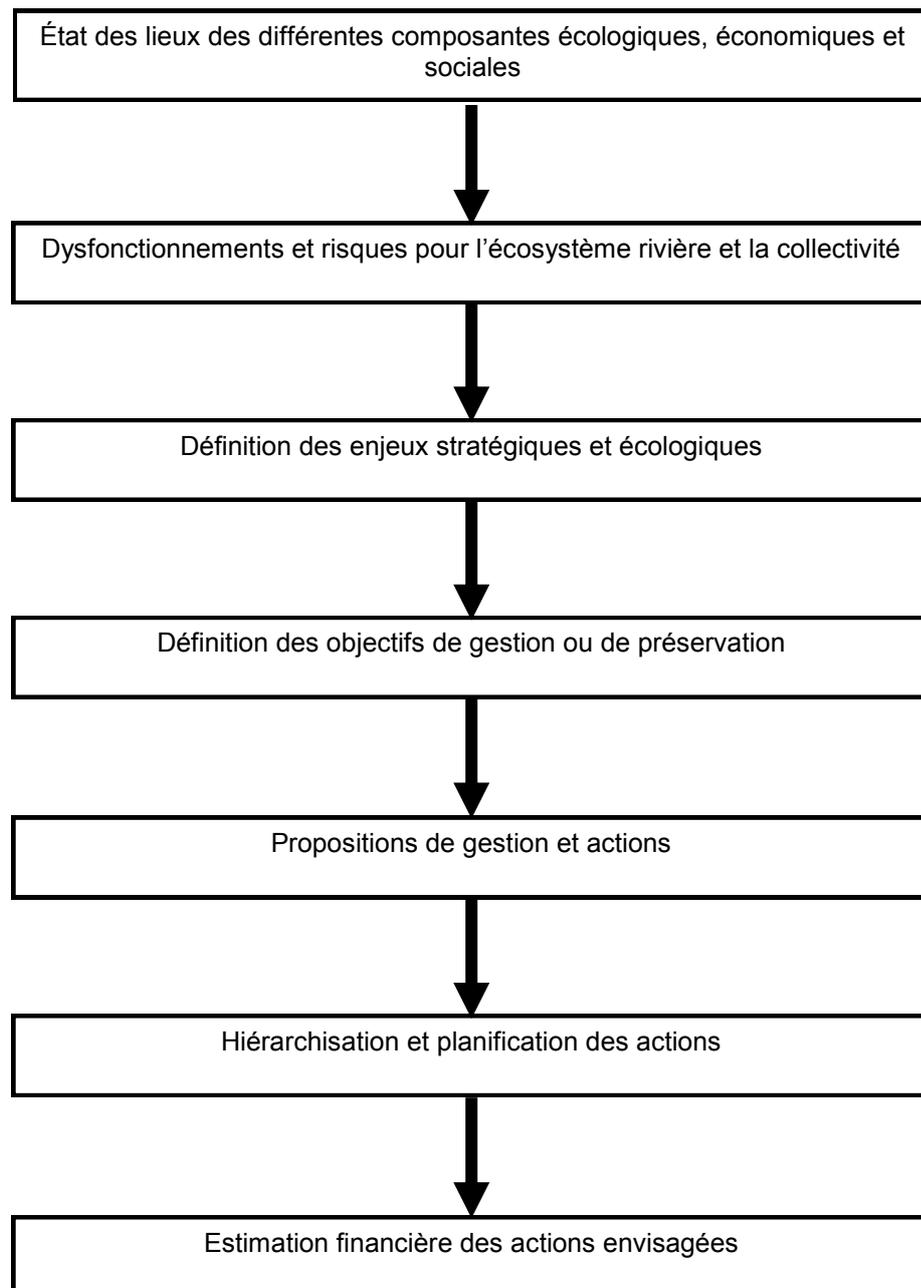
Dorénavant, c'est sur la base d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), ici sur 5 ans, que doivent être déclinés les enjeux, objectifs, orientations et actions du SMETAP Rivière Dordogne.

Ce PPG constitue la planification pluriannuelle structurée et concertée des orientations et interventions mises en œuvre par le SMETAP Rivière Dordogne et l'ensemble de ses partenaires pour répondre aux enjeux d'intérêt général de la gestion des écosystèmes aquatiques, formalisés par les objectifs de la DCE qui visent au maintien ou à l'atteinte du « bon état écologique » des masses d'eau.



La finalité de cette démarche consiste à mettre en place une stratégie globale avec des actions transversales portant sur les différents aspects et compartiments des milieux aquatiques ; pour ce faire, des objectifs de gestion sont déclinés. Ils devront être compatibles avec ceux de la DCE, avec le contexte réglementaire ainsi qu'avec les enjeux et spécificités propres aux territoires et milieux concernés.

Synthèse des étapes de l'élaboration du PPG





1 PRESENTATION DU SYNDICAT

1.1 Informations administratives et statuts

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne (SMETAP Rivière Dordogne)

Siège social : Le Bourg
24220 Beynac et Cazenac
05 53 30 33 48
contact@smetap-dordogne.fr

SIRET : 252 403 894 00022

Représenté par son Président : Philippe GREZIS

Personnes en charge du projet : - technique : Christophe AUDIVERT, technicien de rivière.
- administratif : Mayda DIOT, agent de développement.



Le Syndicat a pour objet de procéder aux études et aux travaux pour la protection, la restauration, l'entretien et l'aménagement de la rivière Dordogne, des bras-morts et des zones humides de proximité ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique des collectivités adhérentes, à des fins écologiques, économiques et touristiques.





STATUTS

Article 1

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la rivière Dordogne est composé des communes de Badefols sur Dordogne, Le Buisson de Cadouin, Pontours, Urval, de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède (Allas les Mines, Audrix, Berbiguières, Bèzenac, Castels, le Coux et Bigaroque, Marnac, Meyrals, Mouzens, Saint Cyprien, Siorac en Périgord) et de la Communauté de Communes Sarlat - Périgord Noir (Beynac et Cazenac, La Roque Gageac, Saint Vincent de Cosse, Vézac, Vitrac).

Article 2 :

Le Syndicat a pour objet de procéder aux études et aux travaux pour la protection, la restauration, l'entretien et l'aménagement de la rivière Dordogne, de l'ensemble du réseau hydrographique des collectivités adhérentes, des bras-morts, des zones humides de proximité, à des fins écologiques, économiques et touristiques.

- Il assure la cohérence de la programmation des projets touristiques et économiques liés à la rivière et à ses affluents, notamment vis-à-vis des financeurs.
- Il assure la programmation de lutte contre les espèces animales et végétales indésirables.
- Il assure en partenariat la gestion des espaces naturels sensibles liés à la rivière.
- Dans la mesure où la commune ou le groupement de communes initiatrice des projets le désire, le syndicat pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des projets touristiques, éducatifs, pédagogiques liés directement ou indirectement à l'espace rivière.
- Un effort particulier sera fait pour la concertation entre les usagers, les propriétaires riverains et le syndicat.

Article 3 :

Le syndicat est instauré pour une durée correspondant à son objet.

Article 4 :

Le siège social se situe : le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac.

Article 5 :

Le syndicat est soumis aux règles de la comptabilité publique. Monsieur Le Comptable du Trésor de Belvès assurera les fonctions de receveur du syndicat.

Article 6 :

Représentativité :

- Groupement de communes :
 - > Jusqu'à 1000 habitants : 3 délégués titulaires
 - > Par tranche supérieure de 1000 habitants : 1 délégué titulaire
- Communes individuelles : 2 délégués titulaires

Un nombre identique de suppléants sont désignés qui ont voix délibératives en cas d'empêchement du ou des titulaires.

Article 7 :

Le comité élira un bureau composé d'un président, des vice-présidents (1 par groupement de communes) et 2 délégués.

Article 8 :

Contribution des communes et groupement de communes

- 1) La contribution des communes ou groupement de communes aux dépenses de fonctionnement du Syndicat se fera en fonction du nombre d'habitants. Le montant sera fixé chaque année par délibération.
- 2) La contribution des communes ou groupement de communes aux dépenses d'études et de travaux d'investissement se fera en fonction de la valeur des travaux, des aménagements et des équipements réalisés sur son territoire.



1.2 Historique du syndicat

Les processus d'effondrement des berges de la Dordogne, en particulier suite à de massives extractions de granulats dans le lit mineur, conduisent en 1979, à la création du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour la Protection des Berges de la Dordogne (SIETP Berges), sur 4 communes et 16 km de berges. Le Syndicat a été confronté dès l'origine, à des problèmes d'érosion et de perte de terres agricoles ainsi qu'à la dégradation de la qualité de l'eau de la rivière et de la nappe. Cette dernière notamment, sollicitée pour l'alimentation en eau potable, délivrait des eaux dont la teneur en nitrates approchait et dépassait parfois le seuil limite des 50 mg/l.

Peu après, il apparaît que les problèmes d'érosion sont beaucoup plus complexes que ce que l'on pensait à l'origine, et que les méthodes de protection mises en œuvre auparavant (enrochements) ne sont pas en adéquation avec les solutions recherchées.

L'évolution d'une structure vers une démarche multicritères

Se fit jour alors, au début des années 1990, une prise de conscience des interactions entre l'amont et l'aval, la rivière et la ripisylve, la rivière et son bassin versant, élargissant à la fois le débat et le territoire à considérer

Pour étayer plus scientifiquement son programme d'actions, le syndicat sollicita alors le CEMAGREF (aménagement), le CNRS (qualité de l'eau), la SEGESA (paysages) et ITINEVERT (végétation), pour la réalisation d'études approfondies sur le sujet.

Ces études convergèrent sur une typologie d'actions à mener. Les préconisations portaient notamment sur la restauration de la ripisylve et la création d'une zone tampon entre l'espace cultivé et la rivière. Ces zones tampons peuvent être utilisées pour la conservation des zones humides et des bras morts, pour l'expansion des crues. Elles permettent également de lutter efficacement contre la pollution de l'eau, favorisent la sauvegarde des milieux et des espèces menacées notamment en facilitant la continuité écologique et contribuent fortement à conforter l'aspect paysager de la vallée.

Les acteurs du développement socio-économique et les exploitants riverains ont fait leur cette préoccupation environnementaliste de gestion d'un espace fragile d'autant mieux que l'analyse financière en démontrait la rentabilité, tant pour le propriétaire que pour la collectivité.

Facettes d'une action globale et concertée

Suite à ces études, le syndicat lançait dès 1993 un programme "Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux". Il comprenait trois volets: l'aménagement de l'espace rivière, l'insertion sociale et la formation-information.

On notera que ce programme a été primé par un trophée « Eco Maires » remis lors d'une cérémonie à l'Assemblée Nationale par L. FABIOUS et B. LALONDE ; ainsi qu'un trophée lors du concours « Euro Action » en 1993, parmi 52 autres projets nationaux.



L'aménagement de l'espace rivière

Un ensemble d'initiatives ont été prises :

- La gestion et l'entretien de la ripisylve et des berges (dès 1993), ainsi que la végétalisation par techniques issues du génie végétal (dès 1995).
- La création, entre l'espace cultivé et la rivière, de zones-tampon de six hectares plantées de chênes, de frênes, de platanes, d'aulnes, de noyers et de plus de dix hectares de terres maintenues en prairies permanentes. Ainsi, de 1993 à 1997, des conventions ont été signées avec des agriculteurs riverains pour une autre gestion de cette bande rivulaire.
- La restauration des habitats piscicoles et des zones humides. La réouverture du bras mort de Bigaroque (1993), lieu d'abris, de nourriture et de reproduction pour les poissons, ainsi que le nettoyage des passes d'alimentation des couasnes en sont quelques exemples.

Les emplois verts

Le syndicat a engagé un technicien de rivière qui d'une part, programme et réalise les travaux et surveille l'évolution de la rivière et d'autre part, encadre et forme une dizaine de personnes sous Contrat Emploi Solidarité.

Cette équipe, ayant reçu une formation qualifiante, est chargée des travaux de mise en valeur du patrimoine naturel: nettoyage des berges de la rivière, création de sentiers de découverte le long de la rivière, restauration des habitats piscicoles, aménagements recourant à des techniques végétales, dégagement de sites historiques (cales, pêcheurie),...

L'expérience acquise lors de ce programme, novateur à l'époque, a permis au syndicat d'être convié, par les ministères de l'agriculture et de l'environnement, à participer à une mission interministérielle au Québec en 1995, sur le thème E.F.E. (Emploi, Formation, Environnement).

L'information et la formation

Des réunions publiques auxquelles étaient conviés élus et structures agricoles ou auprès des propriétaires riverains, des formations destinées aux agriculteurs sur une gestion environnementaliste et sur l'agrotourisme, l'accueil de stagiaires, la réalisation d'un film vidéo didactique: " Gestion du lit majeur " (primé en 1991 à Orléans au cours du colloque international « Quel avenir pour nos rivières » parmi 12 autres films) ont beaucoup contribué à l'émergence d'un état d'esprit propice au bon déroulement des actions conduites. De plus, les sessions de formation sur les techniques de génie végétal, à destination des agents de l'administration (DIREN/VNF/DDAF/DDE) ont permis de partager l'expérience du syndicat à l'échelle nationale.



C'est donc dans une perspective élargie d'un "développement de vallée" que le Syndicat et ses différents partenaires ont mené leurs actions. Entreprises, agriculture et tourisme ont compris que leur intérêt se confondait avec l'application de mesures environnementales:

- Les entreprises, en consolidant leur rôle sur ces nouveaux marchés de l'aménagement de l'espace et de l'utilisation rationnelle des ressources du milieu naturel.
- L'agriculture, pouvant escompter un bénéfice direct ou indirect de l'utilisation des terrains rivulaires pour les jachères fixes, des mesures agro-environnementales, du Fond de Gestion pour l'entretien de l'Espace Rural ou encore de la réduction des intrants.
- Les collectivités territoriales, du fait même de l'amélioration de la qualité de l'eau, qu'elle soit distribuée aux usagers ou rendue apte aux loisirs, du fait des opportunités d'insertion sociale offertes par ces programmes, ou encore en raison des potentialités intégratives qui sont les leurs.

Vers une application élargie

La méthode de travail définie dans son objet particulier par le syndicat a semblé pouvoir être étendue à la protection civile contre les crues, à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la restauration des habitats piscicoles, à la stabilisation des berges et aux différents aménagements.

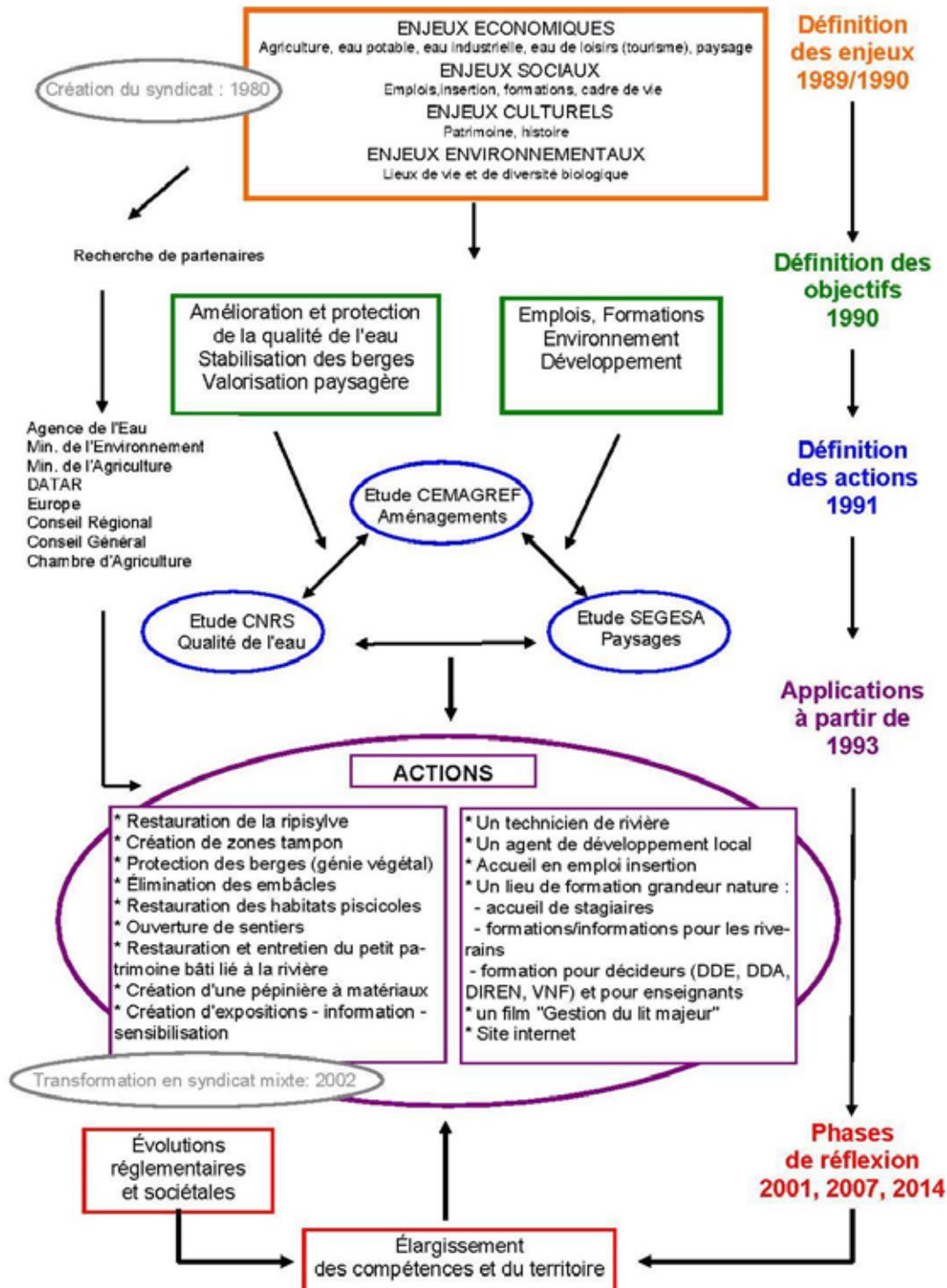
Aussi, le groupement de Bordeaux du CEMAGREF a-t-il été mandaté, de 1989 à 1992, pour procéder au suivi écologique des actions afin d'étendre l'expérimentation sur la partie de la rivière présentant des faciès semblables, c'est-à-dire toute la moyenne vallée, cette " Dordogne quercinoise et périgourdine " qui commence vers Bretenoux (46) et finit vers Mauzac et Grand-Castang (24), soit 150 km de rivière.

Ainsi, en engageant avec la caution scientifique nécessaire en la matière, mais aussi dans un grand souci de concertation, d'information et de participation de l'ensemble des riverains sans lequel sans doute il n'aurait pas reçu le même écho, un programme d'actions de sauvegarde de la rivière dans ce qu'elle a de plus précieux car de plus fragile, le SMETAP Rivière Dordogne aura œuvré à la préservation si nécessaire d'un patrimoine naturel de qualité, en même temps que suscité l'éclosion d'une perspective réelle de développement de la vallée.

Par la suite, d'autres communes riveraines de la Dordogne ont souhaité profiter des compétences et services offerts par le syndicat. En 2002, celui-ci s'est transformé en syndicat mixte (adhésion d'une Communauté de Communes), pour devenir le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne. Avec cette nouvelle dénomination, l'ancien syndicat de protection des berges est devenu un syndicat de protection de la rivière Dordogne, orientant davantage ses actions en faveur de l'écosystème et de la biodiversité. Actuellement, avec cinq récentes adhésions, il comprend 20 communes et intervient sur 77 km de berges de la rivière Dordogne, ainsi que sur l'ensemble du réseau hydrographique des collectivités concernées.



Bilan des orientations et actions/ programmes antérieurs





1.3 Territoire du programme (au 01/01/17)

1.3.1 L'axe Dordogne

La Dordogne est le cours d'eau principal de ce territoire, classée en 2^{ème} catégorie piscicole et faisant partie du Domaine Public Fluvial. Une vingtaine de communes, pour la plupart riveraines de la Dordogne, sont membres du SMETAP Rivière Dordogne (tableau ci-dessous).

Voir cartes de localisation en annexes n° 1A, 1B et 1C.

:

Collectivités adhérentes (par ordre alphabétique)	Longueur de berge Dordogne (kilomètres linéaires)
Badefols/Dordogne	2,75
Le Buisson de Cadouin	8
Pontours	2,5
Urval	0
CC Sarlat Périgord Noir :	26,5
Beynac et Cazenac	2
La Roque Gageac	8,5
Saint Vincent de Cosse	5
Vézac	5
Vitrac	6
CC Vallée de la Dordogne:	37
Allas les Mines	4,5
Audrix	0
Berbiguières	4
Bèzenac	3,5
Castels	2
Le Coux et Bigaroque	6,5
Marnac	3,5
Meyrals	0
Mouzens	3,5
Siorac en Périgord	7,5
St Cyprien	2
Total	76,75 km

Linéaire de berge – rivière Dordogne – des collectivités concernées



1.3.2 Les ruisseaux affluents

De nombreux affluents se situent sur les communes adhérentes. Au nombre de 27, ils sont listés ci-dessous de l'amont vers l'aval (*voir en annexe n°2 la carte de localisation de ces affluents*):

Nom de l'affluent	Rive de la Dordogne	Communes concernées	Linéaire total de cours d'eau (km)	Cours d'eau pérennes ou assecs fréquents
La Cuze	Droite	Sarlac La Canéda Vitrac	7,1	pérenne
Le Bourgnol ou Brougnol	Gauche	Cénac et Saint Julien La Roque-Gageac	2,1	assecs fréquents
La Bulide	Droite	Vézac	0,4	pérenne
Le Pontou	Droite	Saint André d'Allas Vézac Beynac et Cazenac	11,3 + 2,5 (Le Treuil)	pérenne
La Balme	Droite	Beynac et Cazenac	0,5	pérenne
Le Brudou	Droite	Beynac et Cazenac Saint Vincent de Cosse	2,7	pérenne
Le Béringot	Droite	Beynac et Cazenac Saint Vincent de Cosse	2,7	pérenne
L'Antinol	Gauche	Veyrines de Domme Cladech Castelnaud La Chapelle Allas Les Mines	2,6	pérenne
Le Vert	Gauche	Allas Les Mines	1,2	pérenne
Font Chaude	Droite	Bèzenac Castels	0,5	pérenne
Ruisseau de Berbiguières	Gauche	Berbiguières Marnac	2,6	assecs fréquents
La Balagne	Droite	Castels Saint Cyprien	1,8	pérenne
Le Moulant	Droite	Castels Saint Cyprien	8,3	pérenne
Le Merdassou	Droite	Saint Cyprien	1,9 +2,1 (La Combe de Guirou)	assecs fréquents
Le Cazelat	Droite	Mouzens	1,8	pérenne
Le Picamy (Caudefond)	Droite	Marnac	1,6	pérenne



Le Conty	Droite	Mouzens	2,3	assecs fréquents
Le Salibourne	Droite	Le Coux et Bigaroque	0,3	pérenne
L'Aurival	Droite	Le Coux et Bigaroque	4,2	assecs fréquents
Ruisseau du Coux	Droite	Le Coux et Bigaroque	2	assecs estivaux
La Nauze	Gauche	<i>17 communes sur le bassin versant Siorac en Périgord</i>	17,6 (+ 60 km d'affluents)	pérenne
Le Brande	Gauche	Siorac en Périgord Urval Le Buisson de Cadouin	11 (Foncaude et Peyrat inclus)	pérenne
Le Boule	Droite	Le Coux et Bigaroque <i>Saint Chamassy</i>	5	assecs estivaux
La Gastouze	Gauche	Le Buisson de Cadouin	6,2	assecs fréquents
Le But	Gauche	Le Buisson de Cadouin	3,8	assecs fréquents
Le Bélingou	Gauche	Le Buisson de Cadouin <i>Calès</i> <i>Molières</i> Badefols / Dordogne	9,7	pérenne
Ruisseau du bourg de Badefols/Dordogne	Gauche	Badefols / Dordogne	0,6	assecs fréquents

En bleu : communes non-adhérentes au SMETAP.

Total linéaire des affluents et sous-affluents : environ 170 Km.

Sources :

Site SANDRE.EAUFRANCE .FR
BD CARTHAGE
Données SMETAP Rivière Dordogne



Comme le mentionne l'article 2 des statuts du SMETAP, celui-ci est appelé à intervenir également sur l'ensemble du réseau hydrographique des collectivités adhérentes.

Ainsi, et jusqu'à présent, seules des interventions ponctuelles ont été réalisées sur ces affluents, concernant essentiellement :

- Des interventions d'urgence suite à des problèmes d'encombrement et de dysfonctionnements relatifs à la libre circulation de l'eau et parfois générateurs d'inondations localisées (ruisseaux du Moulant, du Coux, du Pontou,...).
- Des interventions concernant l'amélioration de la diversité des écoulements (déflecteurs, reméandrage, ...) et de la fonctionnalité des habitats piscicoles (caches à poissons, retour à une granulométrie favorable à la reproduction piscicole, ...) en partenariat avec la fédération de pêche de la Dordogne et les AAPPMA concernées.
- Des assistances techniques auprès des élus et propriétaires riverains lors des demandes et pendant les travaux (et suivi) sur ces affluents.
- Des assistances administratives auprès des élus et propriétaires riverains (rappel de la législation, droits et devoirs du riverain, résolution de conflits d'usages, conseils techniques, aide à la rédaction des dossiers réglementaires 3150, ...) en concertation avec la DDT 24 et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Afin d'avoir une vision globale, concertée et dans l'objectif d'une méthodologie commune, le SMETAP Rivière Dordogne a lancé, en 2016, une consultation auprès de bureaux d'étude spécialisés pour définir un programme de gestion sur certains affluents de la Dordogne et leurs milieux connexes (zones humides), permettant d'atteindre les objectifs du bon état écologique et chimique fixé par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

Cette consultation a pour objet la réalisation, courant 2017, d'une étude d'état des lieux-diagnostic et propositions de gestion d'affluents de la rivière Dordogne, ainsi que la réalisation et le suivi du dossier de déclaration d'intérêt général (D.I.G.).

Affluents concernés :

L'étude concerne 6 cours d'eau désignés comme "prioritaires" et 5 "optionnels".

Certains d'entre eux, parmi les plus importants (débits, longueur) ont déjà fait l'objet d'études et ne seront donc pas concernés par cette nouvelle étude, il s'agit de :

- La Cuze et ses affluents (étude Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir)
- La Nauze et ses affluents (Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède).

Les 25 cours d'eau restants ont ensuite été sélectionnés et priorisés en fonction de différents critères :

- Le fait qu'ils n'aient pas bénéficié d'études antérieures récentes.
- La prise en compte de leurs potentiels écologiques (milieux ou espèces remarquables, zones humides, diversité, ...) et piscicoles (populations de salmonidés, présence de frayères, ...).
- Le constat de dysfonctionnements divers (problèmes de libre écoulement ou de continuité écologique, débordements intempestifs, pollutions et autres mauvaises pratiques, ...).
- Le classement de certains d'entre eux en masse d'eau fortement modifiée (MEFM).
- La prise en compte de leur régime hydraulique : pérenne ou assecs fréquents.



Cette priorisation a été validée par le comité syndical du SMETAP Rivière Dordogne et les partenaires concernés. Elle se décline comme suit :

Cours d'eau prioritaires :

- Le Moulant
- Le Pontou
- Le Bélingou
- Le Brande
- Le ruisseau du Coux
- Le Béringot

Cours d'eau optionnels :

- Le Brudou
- Le Boule
- Le Bourgnol
- La Bulide
- Le Vert



1.4 Une structure opérationnelle

La création, en 1993, d'un emploi permanent de technicien de rivière a été une étape importante pour le SMETAP. Celui-ci apporte son regard de spécialiste et permet une continuité dans les actions menées. Présent sur le terrain, il facilite le lien entre les particuliers riverains et les collectivités.

Suite au transfert de la compétence "gestion de l'espace rivière" d'une communauté de communes ou d'une commune isolée au SMETAP Rivière Dordogne, ce dernier prend en charge l'organisation des études (état des lieux, diagnostic, propositions d'interventions), la programmation et la réalisation des travaux, ainsi que les demandes d'autorisation spécifiques à ce type d'opération. Chaque intervention est réalisée après concertation avec les municipalités, les propriétaires riverains ainsi que les organismes et acteurs institutionnels concernés (voir ci-dessous).

Le financement de la structure est pérenne car les travaux concernant les rivières sont aidés lorsqu'ils portent sur des portions significatives de cours d'eau. Il provient, d'une part, des cotisations des collectivités adhérentes (4,5 euros/an/habitant) et, d'autre part, de subventions des partenaires financiers réguliers (R), ainsi que de partenaires occasionnels (O) pour certains projets spécifiques.

Principaux partenaires financiers et / ou techniques (liste non exhaustive) :

Agence de l'Eau Adour Garonne (R)

Conseil Départemental de Dordogne (R)

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (R)

Europe (FEADER, LEADER) (O)

Initiative Biosphère Dordogne (O)

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (O)

Services de l'Etat (DDT, DREAL)

Etablissement Public Interdépartemental DORdogne (EPIDOR)

Agence Française pour la biodiversité (AFB)

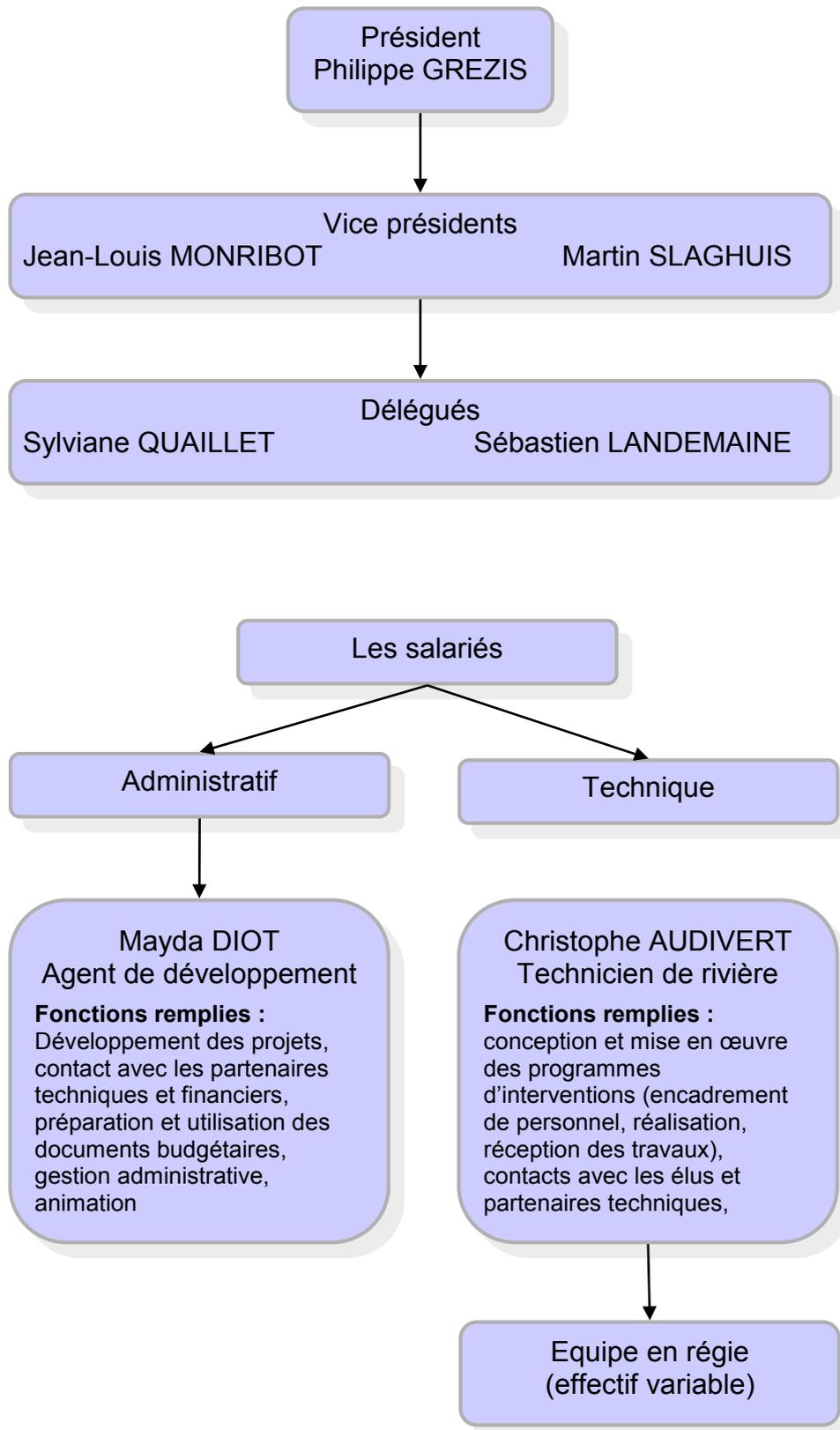
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN)

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)



1.5 Organigramme





1.6 Actions réalisées

En 1989, suite aux études menées, le SIETP Berges définit 5 objectifs avec 2 impératifs.

Objectifs

1. Protection contre les effets néfastes des crues et stabilisation des berges.
2. Amélioration et protection de la qualité de l'eau de la rivière et de la nappe.
3. Sauvegarde des milieux et espèces menacés, restauration des zones humides.
4. Développement de l'aspect paysager et augmentation de l'attrait touristique.
5. Maintien de la population rurale et des exploitations agricoles.

Impératifs

- en utilisant au maximum des techniques naturelles
- à des coûts d'investissements supportables par la collectivité.

En découle la réalisation d'actions :

1. Gestion de la ripisylve
2. Plantations et création de zones tampon
3. Protection de berge en génie végétal
4. Restauration des zones humides et annexes fluviales
5. Renaturation de sites
6. Gestion des embâcles
7. Résorption de micro décharges sauvages
8. Lutte contre les espèces indésirables
9. Restauration de cours d'eau affluents de la Dordogne
10. Restauration du petit patrimoine bâti lié à la rivière
11. Aménagement de sites / entretien régulier
12. Activités de loisirs liées à la rivière
13. Formation, information, sensibilisation

(Voir annexes n°3 : carte de localisation des actions réalisées 1993-2015).

1.7 Contexte de l'évolution de l'intercommunalité

La compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) attribuée au bloc communal à compter du 01/01/2018, ainsi que les fusions récentes de communautés de communes impliquent une réécriture des compétences de celles-ci, actuellement en cours. De plus, d'autres actualités entrent en considération : la création des EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) - loi MAPTAM de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles-, le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) et le SDR (Schéma Départemental des Rivières) qui proposent de nouvelles relations entre les collectivités locales souhaitant mettre en œuvre la compétence rivière.

Dans les années à venir, le SMETAP Rivière Dordogne sera donc amené à adapter ses relations avec ses collectivités adhérentes et contractuelles, et donc ses statuts.

Le tableau ci-dessous reprend les spécificités propres à chaque intercommunalité dans ses relations avec le syndicat, à prendre en compte lors de la prise de compétence GEMAPI.



Communes adhérentes	Communautés de Communes	
	Statuts : compétences liées à la gestion des cours d'eau	Éléments à prendre en considération dans l'évolution des relations entre intercommunalités
	CC Sarlat - Périgord Noir	
Beynac et Cazenac La Roque Gageac Saint Vincent de Cosse Vézac Vitrac (il existe d'autres communes incluses dans le BV de la Dordogne, non riveraines)	- Compétence optionnelle – protection et mise en valeur de l'environnement : politique rivière.	- Gestion différenciée pour la rivière Dordogne (SMETAP) et ses affluents : la Cuze, l'Enéa, le Pontou (technicien de la CCSPN)
	CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	
Allas les Mines Audrix Berbiguières Bèzenac Castels Le Coux et Bigaroque Marnac Meyrals Mouzens Siorac en Périgord St Cyprien (communes de l'ancienne CC Vallée Dordogne)	- Compétence obligatoire - aménagement de l'espace : aménagement et gestion de l'espace rivière : délégation et participation financière au SMETAP Rivière Dordogne	- Compétences en cours d'harmonisation depuis la fusion entre les CC "Vallée Dordogne" et "Entre Nauze et Bessède" - Etude réalisée en 2012 sur le bassin versant de la Nauze mais aucune programmation prévue à ce jour par la CCVDFB.
Communes de l'ancienne CC Entre Nauze et Bessède (non adhérentes)	Compétence optionnelle – protection et mise en valeur de l'environnement : ensemble du bassin versant de la Nauze pour tous les travaux réalisés conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement ainsi que toute opération de communication et de formation.	- Etude en suspend sur le bassin versant de la Nauze (contrat de mise à disposition du technicien de rivière de 2009 à 2011)
	CC des Bastides Dordogne Périgord	
Badefols sur Dordogne Le Buisson de Cadouin Pontours Urval	Pas de compétences liées à la gestion des cours d'eau.	- Statuts en cours de modification. - 2 syndicats de rivière sur le territoire de la CC, aux compétences et territoires non superposés.

1.8 Bilan et nouveaux axes de réflexion

Dès les années 1990, les actions menées par le syndicat (création d'un poste de technicien de rivière, emplois verts, zone tampon, génie végétal, restauration de bras-morts,...) étaient novatrices voire expérimentales. Ces pratiques sont maintenant reconnues et conseillées par l'ensemble des acteurs de la



rivière (parfois généralisées comme les bandes enherbées). Cette reconnaissance apporte une légitimité favorisant la qualité des discussions avec les services de l'Etat et les financeurs.

A cette démarche globale de gestion durable de l'espace rivière, sont intégrées les évolutions réglementaires et sociétales : DCE (Directive Cadre sur l'Eau), SDAGE, SAGE, compétence GEMAPI, transfert de gestion du Domaine Public Fluvial, Natura 2000, Grenelle de l'Environnement (corridor écologique) ...

De nouveaux thèmes sont abordés : interventions sur les affluents de la Dordogne et les zones humides, accessibilité à la rivière (sentiers, parcours de pêche), renaturation de sites, ...

Au delà des interventions réalisées sur les cours d'eau, le SMETAP mène des actions d'aménagement du territoire s'inscrivant dans une logique de développement local, avec la volonté d'impliquer des acteurs issus de domaines variés, contribuant ainsi à la réalisation d'applications locales, concrètes et concertées.

2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ORIENTATIONS

2.1 DCE : le bon état des milieux aquatiques

Adoptée le 23 octobre 2000, la directive 2000/60/CEE, dite « Directive Cadre sur l'Eau » (DCE), vise à apporter une vision d'ensemble à la politique européenne de gestion de l'eau et à établir un cadre européen pour la protection des eaux continentales, souterraines et côtières.

Elle fixe quatre grands objectifs environnementaux aux états membres de l'Union Européenne, pour les cours d'eau, les lacs, les eaux côtières, les eaux des estuaires et les eaux souterraines, d'ici 2015 :

- non dégradation
- bon état d'ici 2015
- limitation ou suppression des rejets de substances toxiques (listées)
- respect des objectifs réglementaires liés aux « zones protégées », c'est-à-dire soumises à une réglementation communautaire.

La loi de transposition de la directive en droit français a été promulguée le 21 avril 2004. Pour les eaux superficielles, l'objectif de « bon état » à l'échéance 2015 intègre deux objectifs : atteindre le bon état écologique, (associant l'état biologique et hydromorphologique) des milieux aquatiques, et le bon état chimique relatif aux normes de qualité environnementale en vigueur. Pour les eaux souterraines, l'objectif de « bon état » à l'échéance 2015 intègre deux objectifs : atteindre le bon état quantitatif (équilibre entre prélèvement et recharge de la nappe) et le bon état chimique relatif aux normes de qualité environnementale en vigueur.

La mise en œuvre de la DCE repose sur un calendrier prévoyant notamment l'élaboration dès 2009 de plans de gestion et de programmes de mesures qui, pour chaque district, définiront les objectifs à atteindre pour 2015 et les actions à mettre en œuvre. Ces documents seront révisés tous les 6 ans.

La Directive attribue, par masse d'eau, des objectifs de préservation ou de restauration de la qualité des eaux superficielles repris par le SDAGE entré en vigueur en 2010.

(Voir annexes n°4A et 4B : cartes des masses d'eau).



2.2 SDAGE Adour Garonne 2016-2021

Élaboré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Etat, ce SDAGE met en œuvre la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et constitue un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux de 2016 à 2021. Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres) et souterrains (aquifères libres et captifs) du bassin Adour Garonne. Il décrit les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires et ceux spécifiques au bassin (gestion des débits en période d'étiage, limitation des risques d'inondation ou restauration des zones humides).

Il résume les caractéristiques du bassin, les pressions de toute nature affectant l'état des milieux aquatiques et le programme de mesures (PDM) à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Cet outil de gestion à l'échelle du bassin Adour Garonne est doté d'une portée juridique. Les décisions et programmes dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Le Programme Pluriannuel de Gestion présenté est donc compatible avec le SDAGE.

Le diagnostic général a confirmé la réorientation des actions vers la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et la gestion quantitative. Ainsi, si les enjeux principaux restent les mêmes que ceux du SDAGE précédent, ce nouveau SDAGE s'attachera à être plus opérationnel et se focaliser sur la nécessité d'intensifier les efforts sur les secteurs à risque.

Ainsi, les 4 orientations fondamentales identifiées du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- ORIENTATION A : Créer les conditions de gouvernance favorables en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficacité des actions.
- ORIENTATION B : Réduire les pollutions.
- ORIENTATION C : Améliorer la gestion quantitative.
- ORIENTATION D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

2.3 SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document d'orientation de la politique de l'eau à l'échelle locale et donc une déclinaison du SDAGE. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans.

Sur le territoire d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne, 2 SAGE existent :

SAGE Dordogne amont (des sources à Limeuil) : Il couvre la majeure partie du territoire d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne. L'arrêté de périmètre a été signé le 15/04/2013 et la CLE (Commission Locale de l'Eau) constituée le 10/12/2013. 4 commissions thématiques (quantité, qualité, milieux, usages) et 3 commissions géographiques ont commencé l'état des lieux en 2014. Celui-ci sera poursuivi en 2016-2017, toujours animé par EPIDOR. Ce SAGE n'a pas encore de portée réglementaire.



Les enjeux principaux identifiés sur le secteur du SMETAP sont les suivants :

- Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages.
- Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité.
- Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines.

SAGE Dordogne Atlantique (de Limeuil à la confluence de la Virvée): 4 communes adhérentes au syndicat sont concernées : Badefols sur Dordogne, le Buisson de Cadouin, Pontours et Urval.

Le projet de SAGE Dordogne Atlantique a pris forme suite à la mise en œuvre pendant 5 années d'un contrat de rivière sur l'aval du bassin de la Dordogne. Il s'inscrit donc dans une dynamique de territoire. Le contrat de rivière, outil opérationnel, a permis de résorber certains points noirs mais il a eu peu de prise sur les tendances lourdes qui affectent le territoire. Par ailleurs, ce contrat de rivière était principalement centré sur l'axe Dordogne. Les attentes vis à vis du SAGE sont donc de poursuivre les réflexions initiées dans le cadre du contrat de rivière en donnant l'opportunité aux élus et acteurs du territoire, de définir, en concertation, ce qu'ils souhaitent pour le territoire en matière de gestion de l'eau et d'étendre la réflexion aux affluents qui subissent un certain nombre de pressions à l'origine de leur dégradation.

Les enjeux principaux identifiés dans le SAGE Dordogne Atlantique sont les suivants :

- Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions diffuses, notamment nitrates et phytosanitaires.
- Restaurer la dynamique fluviale.
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations et à l'étiage.
- Préserver la biodiversité, notamment les poissons migrateurs.

2.4 Classement de cours d'eau

De nombreux ouvrages représentent des obstacles aux déplacements des poissons migrateurs et au transport des sédiments. Restaurer la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des milieux aquatiques fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour le bassin Adour Garonne, le classement des cours d'eau a été arrêté le 7 octobre 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin :

- **La liste 1** a vocation à préserver la continuité écologique : aucune autorisation ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.
- **La liste 2** a vocation à restaurer la continuité écologique : tout ouvrage y faisant obstacle doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

Sur le secteur du SMETAP Rivière Dordogne, sont classées :

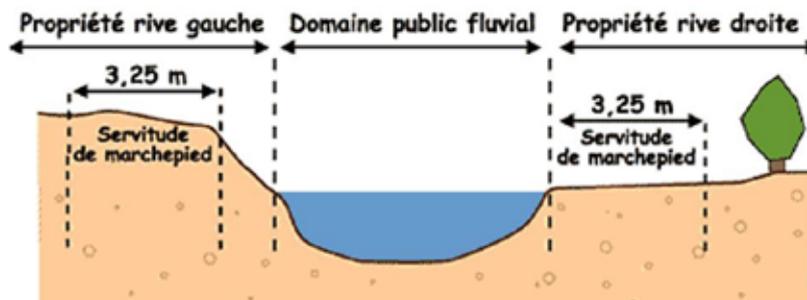
Liste 1 : la rivière Dordogne, la Nauze, le Bélingou

Liste 2 : la rivière Dordogne



2.5 Statuts des cours d'eau

2.5.1 Cours d'eau du Domaine Public Fluvial (DPF)



Sur le secteur concerné, l'Etat est propriétaire de la rivière Dordogne. C'est une rivière domaniale relevant du Domaine Public Fluvial. De la limite Est du département (Cazoulès – Saint Julien de Lampon) jusqu'à Bergerac, elle a été rayée de la nomenclature des voies navigables et sa gestion était assurée par la DDT 24 pour le compte du ministère de l'Environnement. La servitude de halage n'existe plus sur cette partie du cours d'eau.

Dans le cadre des lois de décentralisation et d'un transfert de gestion, c'est EPIDOR qui a pris en charge, à titre expérimental, et pour une durée de 3 ans, la gestion du DPF, depuis le 01/01/2015.

On notera que les cours d'eau domaniaux sont accompagnés d'une servitude de marchepied, sur chaque rive, d'une largeur de 3,25 m, au-delà de la limite du DPF. Depuis la loi sur l'eau de décembre 2006, cette servitude est ouverte à l'ensemble des piétons. Ainsi, les propriétaires riverains doivent laisser un passage libre de tout obstacle et ne peuvent ni clôturer, ni construire, ni planter arbres et haies.

Enfin, toutes les interventions envisagées sur ces cours d'eau domaniaux doivent au préalable faire l'objet d'une autorisation d'intervention sur le DPF.

2.5.2 Cours d'eau du domaine privé

L'intégralité des affluents de la Dordogne sur le secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne font partie du domaine privé. Le lit des cours d'eau ainsi que les berges appartiennent donc aux propriétaires riverains, qui bénéficient du droit de pêche et sont tenus de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques avec pour obligation légale l'entretien régulier des cours d'eau (article L215-1 à L215-14 et L432-1 du code de l'environnement).

Les collectivités à compétence rivière peuvent se substituer aux propriétaires riverains en ce qui concerne les obligations relatives à l'entretien. Elles peuvent également réaliser des aménagements favorables aux cours d'eau. La procédure utilisée est la Déclaration d'Intérêt Général (DIG – article L211-7 du code de l'environnement).



2.6 Gestion des inondations

Le bassin versant de la Dordogne est concerné par les risques d'inondation. Pour cette raison, plusieurs outils existent :

- Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Adour-Garonne 2016/2021, dont l'ambition est de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique du bassin. Ce PGRI doit permettre d'accompagner et contribuer à dynamiser les démarches engagées (PAPI, PPRI,...) et garantir leur cohérence. On notera que sur les 18 TRI (Territoire à Risque Important) identifiés sur le bassin Adour-Garonne, aucun ne concerne le secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne.
- Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin de la Dordogne 2015-2019 fait suite au PAPI 2008-2012. Elaboré par EPIDOR, l'objectif général du PAPI est d'intégrer les risques d'inondation dans les projets d'aménagement et de gestion de la plaine d'inondation des cours d'eau du bassin de la Dordogne, en dotant les collectivités, les gestionnaires et les usagers des outils adaptés à leurs besoins. Le PAPI se décline en axes de travail, dont plusieurs correspondent aux missions du SMETAP Rivière Dordogne.
- Le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) élaboré par les services de l'Etat pour la vallée de la Dordogne, de la Nauze et du Céou, a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels, de réglementer les implantations et activités humaines, de prescrire des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.
- Un réseau d'annonce des crues « vigicrues.gouv.fr » ou « aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/crues », ouvert à tous (site Internet, SMS, ...).

2.7 Natura 2000

La mise en place du réseau Natura 2000 est l'expression de la volonté de l'Union Européenne de créer un réseau d'espaces dont les objectifs sont le maintien, le rétablissement ou la conservation d'habitats et d'espèces sauvages à fort intérêt patrimonial.

Le lit mineur de la rivière Dordogne et ses annexes fluviales dans les départements de la Dordogne et de la Gironde constituent le site Natura 2000 n°FR7200660 "La Dordogne" en Aquitaine. Il concerne les 250 km aval de la rivière Dordogne. Ce site a été proposé comme site d'importance communautaire (SIC) le 31/07/2003 et déclaré officiellement Site d'Intérêt Communautaire le 12/01/2012. Le DOCOB (DOCument d'OBjectif) a été validé le 17/05/2013.

Pour rappel, environ 20 % des sites Natura 2000 « La Dordogne » sont concernés par des milieux d'intérêt européen. Par ailleurs, 99% des habitats sont considérés "dégradés".



2.7.1 Les habitats naturels

7 habitats naturels ont été répertoriés sur la liste « la Dordogne » : 5 habitats aquatiques et humides, 2 habitats forestiers liés aux zones riveraines.

Tous ces habitats sont présents sur le secteur d'intervention concerné. On notera qu'ils sont fortement liés à la dynamique fluviale qui s'exprime sur le site.

5 habitats aquatiques et humides :

- Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur (3260).
- Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eau du lit majeur (3150).
- Gazons amphibies des berges : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voire vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site (3130).
- Végétations des grèves alluviales : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées (3270).
- Mégaphorbiaies : milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominés par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales (6430).

2 habitats forestiers :

- Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment (91E0) → **habitat prioritaire.**
- Forêts alluviales des hauts de berge, dominées par le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, le Tilleul et l'Orme : boisements des secteurs moins fréquemment inondés -crues décennales- (91F0).



2.7.2 Les habitats d'espèces

Etat de présence des 18 espèces d'intérêt communautaire répertoriées sur le site Natura 2000 « La Dordogne » - Secteur SMETAP (sources : DOCOB + inventaires SMETAP) :

Espèces	Présence (Sources DOCOB+SMETAP)	Localisation	Commentaires
Esturgeon européen (Acipenser sturio)	Non	Uniquement estuaire de la Gironde	-Population relictuelle
Saumon atlantique (Salmo salar)	Oui	Ensemble du linéaire	-Migrateur -De plus en plus rare
Lamproie marine (Petromyzon marinus)	Oui	Ensemble du linéaire	-Migrateur -De plus en plus rare
Lamproie fluviatile (Lampetra fluviatilis)	Oui	Ensemble du linéaire	-Migrateur -De plus en plus rare
Lamproie de planer (Lampetra planeri)	Oui	Ensemble du linéaire	-Non migrateur -Population relativement importante (secteurs à faciès lentique + vase)
Grande alose (Alosa alosa)	Oui	Ensemble du linéaire	-Migrateur -De plus en plus rare
Alose feinte (Alosa fallax)	Non	Estuaire / Aval Bergerac	-Migrateur -De plus en plus rare
Toxostome (Chondrostoma toxostoma)	Oui	Ensemble du linéaire	-Non migrateur -Populations stables
Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)	Oui	Bras-morts ou zones lenticues	-Non migrateur -Assez rare mais en récente augmentation
Chabot (Cottus gobio)	Oui	Ensemble du linéaire	-Non migrateur -Populations discrètes mais stables
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	Oui	2 sites connus : -Le Coux -Berbiguières	-Rares sur l'axe Dordogne -Présence plus marquée de tortues de Floride
Loutre d'Europe (Lutra lutra)	Oui	Ensemble du linéaire	-Retour récent sur le secteur (2012-2013)
Vison d'Europe (Mustela lutreola)	Non	Façade Atlantique, Gironde	-Présence rare de visons d'Amérique
Cordulie splendide (Macromia splendens)	Oui	1 site connu à Castelnaud La Chapelle	Peu prospecté



Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	Oui	5 sites connus : -Cingle de Montfort -Port de Domme -Caudon -La Roque Gageac -Siorac / Le Coux	
Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)	Oui	4 sites connus : -Berbiguières (Capette) -Ruisseau du Coux -Ruisseau du Pontou -Ruisseau du Treuil	
Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)	Oui	2 sites connus : -Cingle de Montfort -Siorac / Le Coux	
Angélique des estuaires (Angelica heterocarpa)	Non	Uniquement estuaire de la Gironde	

La localisation des sites de présence de la cistude d'Europe et des 4 espèces remarquables d'odonates est consultable *en annexe n°5*. La loutre d'Europe est présente sur l'ensemble du linéaire.

2.8 ZNIEFF

2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1 concernent le lit mineur de la rivière Dordogne sur le secteur d'intervention du SMETAP (*voir annexe n°6*).

2.8.1 Couasnes de Siorac et du Buisson (n°27080000)

Il s'agit d'un ensemble de bras morts (278 ha), bras secondaires et îles regroupant les bras morts du Coux (Commune du Coux et Bigaroque) et de la Banquette (communes de Siorac en Périgord et du Buisson de Cadouin). Contrairement à ce que semble indiquer son intitulé, la couasne de Siorac ne fait pas partie du périmètre de ce site.

Cet ensemble a été désigné à forte potentialité biologique avec pour intérêts principaux :

- halte migratoire pour les oiseaux aquatiques
- zone attractive pour les mammifères aquatiques très rares (loutres et vison d'Europe)
- zone de cours d'eau en voie de réhabilitation écologique
- colonies d'hirondelles de rivages
- zone de frayères piscicoles

Pour rappel : la couasne de la Banquette a fait l'objet d'une réhabilitation écologique en octobre-novembre 2012 (SMETAP Rivière Dordogne), la couasne du Coux a également été restaurée en octobre-novembre 2014 (EPIDOR – IBD).

Concernant les nombreux autres bras-morts, bras secondaires et anciennes gravières présents sur le secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne, ils sont répertoriés et localisés en *annexe n°5*.



2.8.2 Barrage de Mauzac, îlots et rapides de la Gratusse (n°26440000)

Ce site concerne un ensemble constitué du vaste plan d'eau (retenue) du barrage hydroélectrique de Mauzac, d'un petit marais, et d'une zone de saulaie et mares. D'une superficie totale de 211 hectares, ce site concerne entre autres deux communes membres du SMETAP : Badefols sur Dordogne et Pontours, il a été retenu pour la présence du plan d'eau et des zones marécageuses très attractives pour les oiseaux migrateurs, ainsi que la présence d'une héronnière et de nombreux anatidés (canards).

2.8.3 Autres ZNIEFF (coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne)

On notera également la présence de 6 autres ZNIEFF de type 1 présentes aux abords de la rivière, essentiellement des coteaux calcaires et pelouses sèches, pour rappel (secteur SMETAP) :

- coteaux et falaises de La Roque Gageac
- coteaux de Beynac
- coteaux de Castels et Bèzenac
- coteaux de Saint Cyprien et Mouzens
- coteaux calcaires du Coux et Bigaroque
- coteaux calcaires de Couze et de Saint Front (Pontours).

2.9 Arrêtés de Biotope

Trois arrêtés de ce type sont recensés sur le territoire d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne. L'un d'entre eux concerne le lit mineur de la Dordogne dans sa traversée du département pour cinq espèces de poissons migrateurs, les deux autres concernent deux sites remarquables situés en lit mineur (*voir annexe n° 6*).

- Arrêté n° 911909 du 03 décembre 1991, portant conservation du biotope du saumon "Salmo salar", de la grande alose "Alosa alosa", de l'alose feinte "Alosa fallax fallax", de la lamproie fluviatile "Lampetra fluviatilis", et de la lamproie marine "Petromyzon marinus" constitué par l'ensemble du cours de la rivière Dordogne dans sa traversée du département de la Dordogne.
- Arrêté n° 861298 du 15 juillet 1986, portant conservation du biotope de l'île de Fontchopine (communes de Vitrac et La Roque-Gageac).
- Arrêté préfectoral prescrivant la préservation du biotope constitué par les îles du barrage (commune de Mauzac et Grand Castang).

2.10 Arrêté de pêche et PDPG

2.10.1 La pêche

Pour rappel concernant les catégories piscicoles, la rivière Dordogne fait partie des cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole (à dominante cyprinidés). Les ruisseaux affluents appartiennent, en grande majorité, à la 1^{ère} catégorie piscicole (à dominante salmonidés).

La réglementation est différente selon la catégorie concernée. Elle est régie par un arrêté préfectoral (N°2014297-0005) portant exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Dordogne.



On notera que la quasi-totalité des bras-morts sont répertoriés en temps que réserves temporaires (pêche interdite de fin janvier au 3^{ème} samedi de juin) en raison de leur importance en termes de zones de frayères piscicoles et de croissance pour les alevins. Cela concerne 14 bras-morts sur le secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne.

Par ailleurs, le secteur est concerné par un bras-mort classé en réserve permanente (toute l'année) pour une durée de 3 ans, à la demande du SMETAP Rivière Dordogne ; il s'agit de la couasne de la Banquette, pour laquelle des travaux de restauration ont été réalisés en 2012, et qui bénéficie d'un suivi piscicole. La couasne du Coux fait également l'objet du même classement à compter du 1^{er} janvier 2015.

Enfin, concernant la pêche aux engins et filets, la Dordogne est délimitée en plusieurs lots de pêche ; le secteur est concerné par les lots allant de D0 04 à D0 12, ainsi que le lot D0 16 pour les communes de Badefols sur Dordogne et Pontours.

2.10.2 PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du département de la Dordogne est un outil créé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Il propose une base d'actions, essentiellement pour les détenteurs du droit de pêche.

La réalisation du PDPG repose sur l'analyse des peuplements piscicoles, moyen de révéler la qualité globale des milieux aquatiques. En fonction de la satisfaction ou de la perturbation des exigences biologiques vitales des espèces cible, l'état de fonctionnalité est déterminé comme étant conforme, perturbé ou dégradé. Suite au diagnostic, des Modules d'Actions Cohérentes sont définis.

Parmi les MAC concernant le lit mineur de la Dordogne, certains sont du domaine de compétence du SMETAP Rivière Dordogne :

- Coupe sélective de la ripisylve.
- Enlèvement des embâcles posant problèmes.
- Curage et reprofilage de bras morts déconnectés ou en cours de comblement
- Aménagement de frayères piscicoles

2.11 Arrêté portant inventaire des frayères départementales

L'arrêté n°2013-015-0008 portant inventaire des frayères départementales fixe la liste des espèces de poissons et crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application des articles L 432-3 et R 432-1-5 ; ainsi que de l'arrêté ministériel du 23 avril 2008.

Il considère la nécessité de préserver les frayères de chabot, esturgeon européen, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, ombre commun, saumon atlantique, truite de mer, truite fario, vandoise, alose feinte, grande alose et brochet ; ainsi que la préservation des zones de croissance et d'alimentation des écrevisses à pattes blanches.

Cet arrêté concerne l'axe Dordogne, ainsi que la quasi-totalité de ses affluents.



2.12 Arrêté de création de réserves de chasse et de faune sauvage

Le Domaine Public Fluvial de la Dordogne est scindé en lots de chasse (chasse au gibier d'eau, pratiquée essentiellement depuis des barques). Sur chaque lot, des réserves de chasse sont instaurées. Les arrêtés n° 071260 et n° 071261 « créant une réserve de chasse et de faune sauvage sur le Domaine Public Fluvial de la rivière Dordogne » du 05/11/2007 précisent les modalités de l'exercice de la chasse et les zones de réserve, souvent associées aux bras-morts.

2.13 Réserve de biosphère

Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social.

Ce label se rapproche d'un projet de territoire car il souhaite dynamiser les démarches collectives, sans pour autant imposer actions ou mesures.

Zonage :

L'ensemble du secteur couvert par le syndicat est situé dans l'aire de transition, la rivière Dordogne constitue la zone centrale, bordée d'une zone tampon correspondant à l'espace de la vallée compris entre les lignes de crête des versants environnant l'axe Dordogne.

2.14 Etude "schéma directeur de gestion du lit mineur Girac – Mauzac"

Concernant le secteur couvert par le syndicat, un schéma directeur de gestion du lit mineur de la Dordogne (et de ses marges) entre Girac et le barrage de Mauzac a été réalisé en 2011 (BIOTEC Biologie Appliquée pour le compte d'EPIDOR). Ainsi qu'une « étude d'entretien et de restauration des berges de la Dordogne entre Mauzac et Bergerac », (SILENE-BIOTEC, avril 2000) concernant les deux communes les plus en aval du secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne (Badefols sur Dordogne et Pontours).

L'objectif de ces documents est notamment d'assurer la préservation des milieux alluviaux existants, tout en accompagnant les projets émergents en termes de développement et de valorisation touristique, promouvoir des solutions d'aménagement limitant les impacts sur les processus naturels et l'écosystème aquatique, et initier des projets de restauration et de reconquête de l'espace de fonctionnalité de la rivière.

Le schéma directeur constitue un outil opérationnel de gestion et de coordination des interventions relatives à la Dordogne, c'est-à-dire capable de guider et préciser les actions en fonction des enjeux réels et de la nature des problématiques rencontrées. Il est constitué d'une note de synthèse (voir chapitre 3.6), de plans, ainsi que de fiches détaillant, par tronçons homogènes, les caractéristiques, les problématiques, objectifs et consignes d'intervention. Comme indiqué ultérieurement, ces fiches constituent un support de base pour l'état des lieux-diagnostic de l'écosystème Dordogne sur le secteur.



3 ETAT DES LIEUX

3.1 Contexte général

Forte d'un bassin versant de 24 500 km², la Dordogne étire ses eaux sur 480 km, des montagnes volcaniques du Puy de Sancy jusqu'au Bec d'Ambés où elle conflue avec la Garonne pour former l'estuaire de la Gironde. Depuis l'aube de l'humanité, elle constitue un écosystème remarquable en même temps qu'un axe économique vital.

Dans sa partie périgourdine, marquée par un élargissement de la plaine alluviale, la Dordogne développe un lit riche en biotopes variés où alternent radiers, rapides et fosses plus profondes en pied de falaises. De forts méandremments, appelés localement cingles, ont conduit à la formation de nombreux bras-morts et autres annexes fluviales ; cette hydromorphologie marquée du secteur témoigne d'une dynamique fluviale autrefois intense.

La vallée offre des paysages variés, façonnés par une agriculture de type polyculture- élevage, de moins en moins diversifiée et de plus en plus intensive, alternant avec des espaces naturels à forte valeur écologique. Les cultures sont axées sur les céréales (essentiellement maïs) et les vergers (noyers et châtaigniers) ; elles côtoient fréquemment peupleraies et prairies permanentes.

Le substrat filtrant, constitué de graves et sables limoneux, est fragilisé par les fluctuations du niveau de la Dordogne (éclusées) dont les berges, en particulier les berges hautes et non ou mal végétalisées, présentent de ce fait des atteintes. Par ailleurs, le ruissellement et le lessivage répétés de ces espaces cultivés s'avèrent être source d'érosion et de pollutions diffuses.

Le fonctionnement global de cet écosystème rivière est aujourd'hui fortement impacté en raison de la gestion hydroélectrique induite par la présence des grands barrages amont, en particulier celui de Bort Les Orgues, dont la mise en eau date de 1953. En effet, l'artificialisation des débits (éclusées, marnages,...) et l'absence de crues morphogènes ont contribué à figer l'espace rivière, ne lui permettant plus de se renouveler, tout en atténuant les fonctionnalités vitales de ses biotopes de transition des zones rivulaires par la disparition progressive des frayères naturelles et l'exondation (mise hors d'eau) fréquente du frai piscicole.

Au chapitre des exactions anthropiques, il convient d'ajouter les massives extractions de granulats en lit mineur, estimées sur le secteur à environ 2 millions m³ entre 1952 et 1981, ayant pour conséquences principales un important dérèglement du profil d'équilibre de la rivière et une incision du lit mineur d'en moyenne 0,90 m sur le secteur concerné.

Importantes érosions régressives, atteintes à la qualité de l'eau et à la composition de la ripisylve, abaissement du toit de la nappe alluviale, déconnexion accélérée des bras-morts, sont quelques exemples parmi les plus préjudiciables, des différentes conséquences observées depuis.

Ainsi, l'exploitation hydroélectrique, les extractions massives de granulats en lit mineur et, dans une moindre mesure, les mauvaises pratiques riveraines constituent les principaux dysfonctionnements subis par l'écosystème; ce sont autant de raisons d'entourer cet espace rivière de mesures de protection et de gestion afin de concilier la préservation des biotopes et l'exercice des activités économiques qui sont celles du secteur. C'est dans ce contexte que seront déclinés les enjeux et les objectifs du Programme Pluriannuel de Gestion.



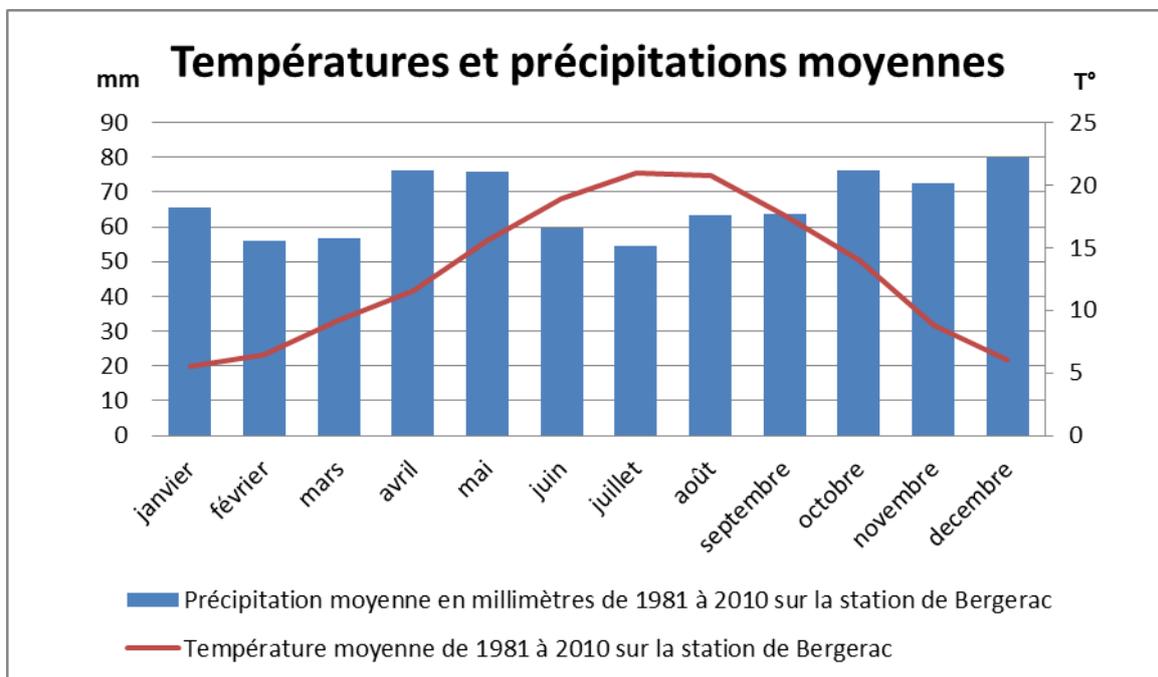
3.2 Climat

L'influence océanique est prépondérante sur la région Aquitaine; les perturbations circulant sur l'Océan Atlantique, parfois accompagnées de vents tempétueux, apportent une pluviométrie régulière et conséquente, notamment sur les coteaux et le relief en bordure des Pyrénées. Automne et hiver sont doux et ensoleillés avec un nombre limité de jours de gelées. Au printemps et en été, des orages viennent régulièrement ponctuer les fins de journée tandis que des nuages bas côtiers se propagent dans les terres et apportent de la fraîcheur

La température moyenne annuelle décroît dans l'ensemble de 12,5°C sur le Bergeracois à 10,5°C à l'Est du Nontronnais, en raison inverse de l'altitude.

La Dordogne est relativement arrosée avec une hauteur moyenne annuelle des précipitations de 860 mm. La pluviométrie est assez régulière, il n'existe que peu de périodes de véritables sécheresses. Cependant, un mécanisme important entre en jeu dans le cycle de l'eau: l'évapotranspiration.

Concrètement, si la pluviométrie locale est primordiale pour les ruisseaux affluents, elle n'influe que peu sur les régimes hydrauliques de la rivière Dordogne, dont les débits sont déjà fortement artificialisés par l'activité hydroélectrique amont (Bort Les Orgues, ...).





3.3 Géologie/relief

(Voir cartes en annexe n°7).

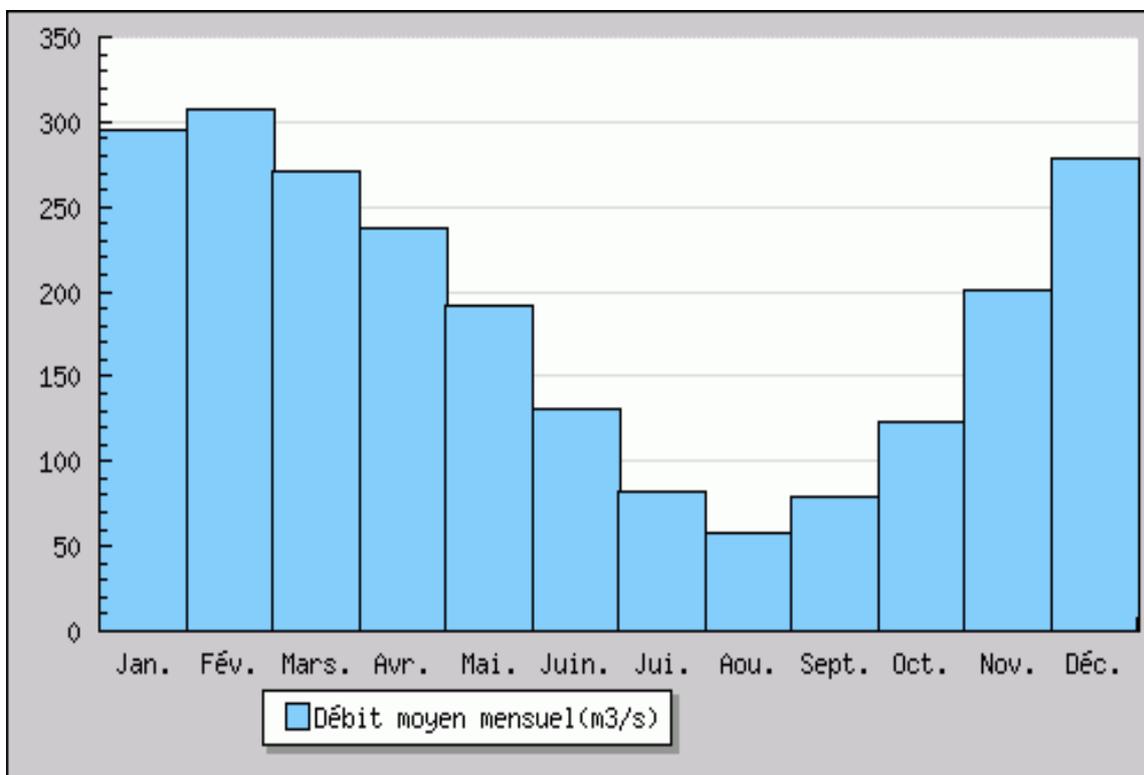
3.4 Hydrologie / hydrographie

Comme indiqué précédemment, les débits de la Dordogne sont fortement artificialisés par la présence et l'activité de nombreux barrages hydroélectriques, dont celui de Bort-les-Orgues, le plus impactant. La pluviométrie et la fonte des neiges restent les 2 principaux facteurs naturels ayant une influence sur les débits (voir tableau ci-dessous).

En matière de suivi des débits et niveaux d'eau, on peut se référer, sur le secteur, à la station de mesure hydrométrique de Cénac, située en amont du secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne (aval du pont - D46 - rive gauche).

Quelques repères de débits à connaître :

- Débit d'étiage : environ 20m³/s
- Débit moyen annuel (module) : environ 180 m³/s
- débit en crue : environ 2000 m³/s (2290 m³/s en décembre 1944).



Débits moyens mensuels à la station de Cénac.



3.5 Usages / usagers, perturbations induites et tendances d'évolution

a. Extractions de granulats en lit mineur

Bien qu'interdites en lit mineur de la Dordogne depuis l'arrêté ministériel du 30/07/1981 en raison des graves préjudices portés à l'écosystème rivière, les extractions massives de granulats sont mentionnées dans ce chapitre pour deux raisons principales :

- Plus de 30 ans après l'arrêt de ces extractions en lit mineur, de nombreuses répercussions sont encore d'actualité et à l'origine de certains dysfonctionnements actuels (érosion régressive, déconnexion des bras-morts, profil d'équilibre,...).
- Ces extractions passées bénéficient, à tort, d'une perception positive de la part de nombreux riverains et élus. Il semble donc utile de rappeler ci-dessous les perturbations engendrées par cette activité aujourd'hui révolue.

Actuellement toujours pratiquées en lit majeur, les extractions de granulats (sables, graviers, galets) ont concerné de façon massive et intensive, le lit mineur de la Dordogne sur cette portion de rivière. Ainsi, entre les années 1950 et 1980, ce sont environ 2 millions de m³ qui ont été arrachés à la rivière, ayant pour principales conséquences :

- Une incision générale du lit de la rivière de 30 à 170 cm, soit une moyenne de 90 cm sur notre secteur, avec pour effets secondaires :
 - Un abaissement du niveau de la ligne d'eau dans la rivière et la nappe alluviale d'accompagnement.
 - La déconnexion des bras-morts et autres annexes fluviales, ainsi que l'assèchement des milieux humides attenants.
 - Une évolution accélérée des ripisylves vers des formations à bois dur (vieillessement ripicole) tout en optimisant l'apparition d'espèces opportunistes invasives (érable négundo, robinier, bambou,...).
- Une perturbation du profil d'équilibre et du fonctionnement morphodynamique naturel, induisant entre autres :
 - Une accélération des courants, générateurs de nombreuses et conséquentes érosions de berges.
 - Des perturbations du transit sédimentaire, avec des problèmes de turbidité et de colmatage des frayères.
 - Une banalisation des milieux par uni-chenalisation de la rivière.

→ **Les tendances d'évolution** sont bien sûr en amélioration depuis 1981 et l'interdiction totale d'extraction en lit mineur, la rivière cherche depuis à retrouver un profil d'équilibre lors de (trop) rares épisodes de crue. On note cependant une certaine "stabilisation" depuis les années 1990-2000, avec la disparition des grandes érosions régressives typiques de ces problèmes d'incision.

Concernant les extractions en lit majeur, les gravières sont maintenant soumises à obligation de remise en état à des fins écologiques lors de l'arrêt de l'exploitation ; cette obligation comprend la réduction de l'empreinte de l'exploitation, la gestion des déchets, ainsi qu'une réhabilitation et gestion des risques pour les écosystèmes.



b. Production hydroélectrique et barrages

Aucun barrage sur la Dordogne ne se situe sur le secteur d'intervention du SMETAP, on note cependant que l'usine hydroélectrique dite « de Mauzac » se trouve à l'extrémité amont de la commune de Badefols/Dordogne, son barrage (à 1km en amont) est implanté sur les communes de Mauzac et Calès.

Pour rappel, les trois grandes chaînes amont (Dordogne, Maronne, Cère) constituent l'un des trois principaux complexes hydroélectrique de France, avec une cinquantaine de barrages pouvant stocker plus d'un milliard de mètres cubes et dont la puissance est d'environ 1550 MW, soit presque l'équivalent de deux tranches nucléaires. On notera que les chaînes Dordogne et Maronne sont concernées par le renouvellement des concessions.

Cependant, ces grands barrages amont ont des répercussions importantes sur l'ensemble du linéaire concerné par le SMETAP Rivière Dordogne.

Ainsi, de nombreux dysfonctionnements impactent l'ensemble de l'écosystème rivière, parmi lesquels on peut citer, de façon non exhaustive :

- Obstacle physique à la migration des sédiments / alluvions.
- Obstacle physique à la migration des poissons.
- Artificialisation des débits naturels (éclusées, marnages).
- Exondation du frai piscicole (frayères).
- Piégeage des poissons (flaques résiduelles,...).
- Atteinte à la diversité des habitats naturels.
- Déstabilisation des berges (humidification – dessiccation).
- Pollution thermique (amont : réchauffement en surface, aval relargage d'eau froide).
- Pollution lors du relargage des boues (turbidité, colmatage des frayères à salmonidés et autres espèces piscicoles, support pour les bactéries, perturbation de la faune interstitielle,...).
- Perturbation des activités de loisirs nautiques (pêche, navigation, baignade).
- Dysfonctionnements multiples lors des vidanges de barrages.

Cet alarmant constat amène à considérer que la présence des grands barrages et leur gestion constituent actuellement le plus grand préjudice, en termes de dysfonctionnements, porté à l'écosystème Dordogne.

→ **Les tendances d'évolution** se heurtent à un aspect irréversible de la présence de ces grands barrages. Cependant, des dispositifs de franchissement (passes et ascenseurs à poissons) des 3 ouvrages du Bergeracois installés à la fin des années 1980 ont permis d'améliorer les conditions de circulation des poissons migrateurs, même si les résultats escomptés ne sont pas à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer ; en effet, de sérieuses difficultés de franchissement subsistent.

Concernant les problèmes des éclusées et leurs conséquences sur le milieu, il faut souligner l'intéressant travail réalisé dans le cadre du "défi éclusé", qui a consisté à la mise en place d'une réflexion technique et d'un accord contractuel (convention éclusées) conclu entre EDF et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, associant l'Etat et EPIDOR, afin de réduire les effets néfastes des éclusées par démodulation ou encore la mise en œuvre de débit plancher.



c. Activités agricoles et sylvicoles

Comme nous l'avons vu précédemment, le lit mineur et la plaine alluviale de la Dordogne ont subi, depuis l'intensification de l'agriculture et l'apparition des grands barrages, une importante activité impactant fortement l'espace rivière.

De manière générale, de nombreuses pratiques physiques telles que les curages et drainages ont contribué à l'assèchement des zones humides, l'accentuation des étiages et la réduction de la capacité d'épuration naturelle des eaux par concentration des polluants.

La mise à nu des sols, après récolte, provoque maintes érosions et contribue au colmatage des cours d'eau par transport de fines.

De trop nombreuses ripisylves, forêts alluviales et haies ont été fortement diminuées voire ont disparu pour laisser place à des parcelles cultivables de plus en plus vastes.

Installée sur un substrat sablo-limoneux et donc filtrant avec, de surcroît, des cultures gourmandes en eau comme le maïs, cette évolution culturelle¹ est devenue très dépendante d'une irrigation soutenue dont les prélèvements impactent la quantité d'eau disponible dans les cours d'eau, qui plus est en période d'étiage. A cela, s'ajoute la création de plusieurs plans d'eau, étangs et autres retenues collinaires dont la présence affecte, entre autres, la qualité physico-chimique des cours d'eau ainsi impactés (augmentation de la température, diminution de l'oxygène, ...).

Concernant l'élevage, certaines pratiques doivent encore évoluer afin de préserver un « espace tampon » entre les troupeaux et les cours d'eau, permettant d'éviter le piétinement et l'abrutissement, ainsi que l'apport direct de matières fécales dans le lit mineur.

Ainsi, l'ensemble de ces pratiques et leur corrélation contribuent à impacter le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et participent à la dégradation de la qualité de l'eau par infiltration et ruissellement des intrants (engrais, pesticides, herbicides, ...) ayant pour conséquences pollutions diffuses et autres eutrophisations.

La sylviculture est également présente dans l'occupation des sols de la plaine alluviale, il s'agit principalement de peupleraies, noyeraies et, dans une moindre mesure, de châtaigneraies ; historiquement et quantitativement, c'est la populiculture qui s'avère la plus impactante sur l'écosystème rivière. En effet, si les peupliers de culture apprécient les sols frais et légers, ils n'ont cependant pas leur place aux abords directs des cours d'eau pour différentes raisons :

- Leur importante prise au vent et leur enracinement superficiel en font les premiers sujets à se déchausser lors d'épisodes venteux ou de crues, provoquant ainsi la déstabilisation de la berge et une formation de chablis potentiellement source d'embâcles futurs.
- Leur implantation a souvent été réalisée au détriment de la ripisylve, entraînant sa diminution ou sa disparition, avec pour conséquence un appauvrissement de la diversité floristique et écologique.
- Leur organisation géométrique (alignements) et leur hauteur contribuent à uniformiser et banaliser les milieux et paysages (fermeture) qu'ils occupent.
- Enfin, leur exploitation lors de coupes à blanc (coupes rases) contribue à des ruptures de la continuité écologique (corridor ripicole), laissant souvent des sols défigurés par les engins et multitude de branchages, souvent délaissés sur place.

¹ Etude occupation des sols-parcelles riveraines de la Dordogne 1993/2003/2006 - SMETAP Rivière Dordogne



→ **Les tendances d'évolution** sont positives grâce aux efforts consentis par la profession via les chambres d'agriculture, le CRDA (Comité Régional de Développement Agricole) ainsi que les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) issues de la PAC (Politique Agricole Commune). On notera que depuis le 1^{er} janvier 2015, ces MAET sont devenues des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Concrètement, ces améliorations se traduisent sur le terrain par la mise en place des bandes enherbées le long des cours d'eau, la couverture hivernale des sols, l'utilisation de nouvelles pratiques culturales (ou le retour à des techniques anciennes) limitant l'apport d'intrants...

La législation permet également une amélioration avec, par exemple, la réglementation sur les pesticides – herbicides en bordure des cours d'eau appelée ZNT (Zones Non Traitées), qui concerne une distance de sécurité d'au moins 5 mètres et jusqu'à 100 mètres dans certains cas.

d. Alimentation en eau potable et assainissement

L'alimentation en eau potable des collectivités situées sur le territoire concerné provient de différents points d'approvisionnement, parfois reliés entre eux à des fins de sécurisation du réseau, c'est l'interconnexion.

Les ressources proviennent essentiellement :

- de nappes superficielles (sources et puits).
- de nappes profondes (forages).
- de prises d'eau en rivière.

→ **Les tendances d'évolution** indiquent une diminution voire un abandon des captages directs en rivière et la recherche de nouvelles ressources, plus sécurisantes. Néanmoins, ces dernières restent sensibles aux pollutions et aux risques liés aux bactéries fécales. En effet, le lien est étroit entre les eaux superficielles et souterraines, pour des raisons naturelles (affleurements, nappe alluviale, réseau karstique, ...) ou anthropiques (forages). Ainsi, les éventuels transferts de pollution diffuses, tels que le lessivage des sols, ou ponctuelles, comme les rejets, nécessitent une vigilance importante et une protection efficace ; d'où l'importance des périmètres de protection, des ripisylves et autres zones tampon (*voir carte annexe n°8*).

Concernant l'assainissement collectif, la quasi-totalité des communes riveraines de la Dordogne sont maintenant équipées d'une carte de zonage d'assainissement et de stations d'épuration aux normes et adaptées à la population touristique estivale. Elles sont assistées en cela par le SATESE 24 (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux).

L'assainissement individuel est géré par les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et concerne trois Communautés de Communes sur le secteur (Sarlat - Périgord Noir, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord).

→ **Les tendances d'évolution** sont nettement favorables grâce aux importants efforts techniques et financiers consentis notamment par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général 24, qui ont permis à de nombreuses collectivités de se doter d'infrastructures efficaces et adaptées en matière d'assainissement, pour le plus grand bien de la qualité physico-chimique de nos cours d'eau.

En la matière, les préoccupations d'avenir s'orientent davantage vers les molécules chimiques, pharmaceutiques ou endocriniennes et leur éventuel effet "cocktail" sur la qualité de l'eau et la vie aquatique, notamment sur la reproduction piscicole (stérilité, sex-ratio,...).



e. Loisirs aquatiques et tourisme

Les principales activités de pleine nature gravitent sur et aux abords des cours d'eau (navigation, baignade et pêche) ; de nombreux autres loisirs viennent compléter la palette : randonnées pédestres et équestres, cyclotourisme, spéléologie, escalade, accrobranches, ...

Associées à un patrimoine naturel, paysager et historique riche et varié, ces activités ont contribué à placer le département de la Dordogne au rang de 1^{er} département intérieur de France en matière d'accueil touristique.

Ainsi, ce sont des enjeux économiques très importants qui en découlent, en effet, le tourisme constitue la première activité économique du département (22% de l'économie départementale).

→ **Les perspectives d'évolution** tendent vers une augmentation de cette fréquentation avec le récent classement du bassin de la Dordogne en réserve de biosphère.

Cette concentration inclue une forte pression touristique en période estivale, nécessitant des actions de sécurisation de certains sites ou secteurs fréquentés, en effet, l'aménageur doit considérer cet aspect en privilégiant certains secteurs de rivière pour l'accueil touristique tout en préservant de nombreuses zones de quiétude, que constituent naturellement les bras morts et autres annexes fluviales, généralement moins accessibles.

Par ailleurs, cette augmentation de la pression estivale soulève la problématique sanitaire et de salubrité publique posée par l'absence de toilettes en bord de rivière pour les milliers d'utilisateurs, cet aspect sera repris dans la partie « actions » avec la proposition de mise en place de toilettes sèches.

Navigation

Autrefois axe vital de l'économie locale, la rivière Dordogne ne voit plus ses gabarres (argentats et courpets sur le secteur) descendre son cours depuis l'arrivée et le développement de la voie ferrée au début du 20^{ème} siècle. C'est sur ce constat, mais également avec l'apparition des barrages hydroélectriques, que la Dordogne a été rayée de la nomenclature des voies navigables et flottables par le décret du 28/12/1926, entre la limite (amont) des départements Lot et Dordogne et la limite (aval) du pont SNCF de la Yerle (Alles sur Dordogne).

De nos jours, les activités nautiques concernent essentiellement le tourisme et certaines activités traditionnelles ; ainsi sont autorisés de navigation :

- les canoës kayaks, souvent encadrés par des sociétés de location de canoës. Une dizaine sur le secteur du SMETAP Rivière Dordogne.
- Les bateaux à passagers (répliques de gabarres), au nombre de 6 sur le secteur (2 + 2 à La Roque Gageac et 2 à Beynac et Cazenac).
- Le stand up paddle (sorte de planche sans voile), activité nouvelle nécessitant un encadrement par un moniteur.
- Les bateaux des pêcheurs professionnels et amateurs et ceux des chasseurs de gibier d'eau ; sauf dérogation, seuls ces bateaux sont autorisés à utiliser un moteur (vitesse limitée à 15 km/h).

Ces activités sont soumises à réglementation par un arrêté préfectoral "portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Dordogne sur la section comprise entre la limite du département du Lot et le pont SNCF de la Yerle à Alles sur Dordogne" (arrêté préfectoral n° 2014295-0008).



L'essor de ce tourisme nautique fait, depuis quelques années, du département de la Dordogne, le premier en matière de pratique de canoë de loisirs. L'ensemble du secteur, fort de nombreux châteaux et paysages remarquables, constitue l'épicentre de la fréquentation canoë-kayak avec des pointes proches de 2 500 embarcations par jour (étude SMETAP - La Roque Gageac – aout 2016).

Baignade :

Les paysages, les plages naturelles, la clarté et la qualité de l'eau, ainsi qu'un faciès souvent lentique (calme) constituent les principaux atouts de la rivière Dordogne en termes de baignade. On notera également que la baignade reste l'une des dernières activités entièrement gratuite.

Ainsi, en période estivale, ce sont des milliers de touristes et locaux qui, chaque jour, fréquentent librement la rivière de façon spontanée, à leurs risques et périls. Les deux seuls sites de baignade surveillée en rivière se situent sur le secteur d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne : il s'agit des plages du Coux et de Vic au Buisson de Cadouin, avec une zone de baignade délimitée et la présence d'un maître nageur durant la saison estivale.

Pêche et chasse :

L'activité pêche sur ce secteur de rivière est composée de la pêche de loisir (pêche à la ligne et pêche amateurs aux engins et filets) et de la pêche professionnelle. Seule cette dernière catégorie est autorisée à vendre le produit de sa pêche.

La rivière est sectorisée en lots de pêche gérés par les AAPPMA locales (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) ; les 4 AAPPMA du secteur opèrent et travaillent en étroite collaboration avec le SMETAP Rivière Dordogne sur le secteur : Sarlat, Cénac, Saint Cyprien et le Buisson de Cadouin.

Grâce à une bonne qualité des milieux et de l'eau, se sont plus d'une trentaine d'espèces de poissons qui sont sollicitées par différentes techniques de pêche (au coup, aux leurres, au vif, à la mouche, ...) contribuant au développement du tourisme-pêche de notre département.

L'activité chasse autour de la rivière concerne essentiellement le gibier d'eau, et de façon plus anecdotique, les battues administratives de régulation du sanglier. On notera par ailleurs la pratique de tirs de régulation du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) effectués en hiver sur la rivière. Le quota départemental pour 2015-2016 est de 425 cormorans à éliminer concernant les eaux libres (550 au total).

f. Autres activités humaines

L'activité industrielle n'a pas été développée car très peu présente sur le secteur concerné et donc très peu impactante sur le milieu. Ces activités commencent à se concentrer en aval, au niveau de Lalinde (papeteries, ...) et à l'approche de l'agglomération de Bergerac.

L'urbanisation concentrée est limitée à 4 petites villes de plus de 1000 habitants (le Buisson de Cadouin : 2151 hab. ; Saint Cyprien : 1630 hab. ; Siorac en Périgord : 1047 hab. ; le Coux et Bigaroque : 1010 hab.).

Le reste de l'habitat est plutôt diffus avec des bourgs de quelques centaines d'habitants et des hameaux de petite taille.



Cette occupation ne concerne que très peu le lit majeur de la Dordogne, épargné car situé en zone inondable. Une exception cependant : les campings situés en bord de rivière (recensés au nombre de 14 sur le secteur).

Les principaux enjeux concernant cette urbanisation se situent au niveau des risques de pollution (vu dans le chapitre 3.1.4 d) et des risques liés aux inondations (chap. 2.6).

A ce chapitre, il convient de mentionner certaines mauvaises pratiques riveraines, qui se traduisent généralement de 2 façons :

- Une appropriation abusive du DPF (peupleraies, remblais, décharges sauvages et autres dépôts de déchets verts, ...).
- Une gestion inadaptée (coupes à blanc, absence de couverture végétale en hiver, berges "jardinées" au niveau des campings et bases de canoës, plantation d'espèces exogènes invasives,...).

Au-delà des risques de pollution et de l'impact visuel négatif de ces pratiques inappropriées, il semble opportun de rappeler qu'elles sont souvent à l'origine des dysfonctionnements dont les principales conséquences sont des problèmes d'érosion, une rupture de la continuité ripicole (corridor) et écologique, mais aussi la porte ouverte aux espèces invasives indésirables, et par conséquent, une banalisation des milieux.

→ **Les tendances d'évolution** sont plutôt favorables, grâce à un regain de sensibilité environnementale qui permet de constater une diminution de ce type d'atteintes. Aussi, la présence d'une structure active gestionnaire des cours d'eau permet de nombreux échanges entre usagers (et/ou riverains) et le technicien de rivière, base de concertation et de sensibilisation permettant de faire évoluer ces "mauvaises habitudes" vers des pratiques plus respectueuses du fonctionnement de l'écosystème rivière.

g. Le vivant ou la biocénose aquatique

Il aurait été incomplet de clore ce chapitre des usages et usagers sans tenir compte du vivant (faune et flore) qui est une composante intégrale et permanente de l'écosystème rivière.

Contrairement aux autres catégories d'usagers, la biocénose est le seul usager à ne pas impacter les autres, mais également le seul à être impacté par chacun des autres usagers.

Au regard de la qualité de l'eau et de la qualité des milieux annexes (qui plus est, nombreux et variés) qui conditionnent l'écosystème, la rivière Dordogne a, pendant des siècles, disposé de tout les atouts pour constituer un biotope remarquable, riche et varié. Comme nous l'avons vu précédemment, l'anthropisation active du 20^{ème} siècle et son lot d'altérations ont induit de sévères et parfois irréversibles dysfonctionnements.

Fortement impactée, la morphologie de la rivière a évolué vers une uni-chenalisation et un appauvrissement de ses diversités physiques entraînant de fait une banalisation de sa biodiversité.

Ces altérations physiques, associées aux problèmes liés aux éclusées et à l'artificialisation des débits, perturbent ainsi directement la flore et la faune.





Les ripisylves et autres boisements alluviaux ne peuvent plus se renouveler faute de nouveaux milieux à conquérir ; de plus, les conditions hydriques moins contraignantes favorisent les espèces à bois durs et le développement d'espèces exogènes invasives opportunistes comme l'érable négundo.

La faune piscicole paye également un lourd tribut, avec des problèmes de franchissement des barrages hydroélectriques (rupture de la continuité écologique), auxquels s'ajoutent des mortalités importantes lors d'exondation des pontes ou de piégeages d'alevins induits par les éclusées. Le colmatage des frayères et la sédimentation avancée des bras morts (frayères piscicoles) viennent allonger la liste de ces facteurs d'appauvrissement écologique.

Ce sont ainsi de nombreuses espèces autochtones dont les populations se sont retrouvées très amoindries, parfois décimées. Citons pour exemple l'ensemble des poissons migrateurs, l'écrevisse à pattes blanches, la cistude, le vison d'Europe,...

→ **Les tendances d'évolution** concernant ces différentes espèces ne pourront être favorables qu'à l'issue d'une prise en compte effective du bon fonctionnement écologique de l'écosystème rivière par les gestionnaires d'ouvrages hydroélectriques ainsi que par la mise en place de certains aménagements écologiques visant à restituer un espace de liberté à la rivière ou encore favorisant la reconnexion et la réhabilitation fonctionnelle des différents compartiments et autres annexes fluviales de la rivière qui constituent les principales composantes de la diversité et donc de la richesse écologique du milieu.

Afin de terminer sur une note positive, il convient tout de même de signaler une amélioration qualitative et quantitative de la faune avicole inféodée aux milieux aquatiques, avec des populations croissantes de héron cendré, aigrette garzette, grande aigrette, martin pêcheur, cygne tuberculé ou encore foulque macroule.

Par ailleurs, une bonne nouvelle est arrivée il y a peu de temps avec la découverte, par le technicien de rivière, d'épreintes de loutre marquant ainsi le retour de cette espèce remarquable et emblématique qui avait disparu de notre secteur depuis plusieurs décennies. Suite à cette découverte, les prospections réalisées par le SMETAP Rivière Dordogne ont permis de constater la présence, discrète mais effective, de la loutre d'Europe sur l'ensemble du linéaire concerné, de Vitrac à Pontours.

3.6 Etude Biotec « Schéma directeur de gestion du lit mineur »

Considérant la quasi-exhaustivité de cette étude (BIOTEC-2011) en termes d'état des lieux (descriptions, situations antérieures et actuelles) et de diagnostic (dysfonctionnements, problématiques et tendances d'évolution) et au regard de la grande proximité entre la politique de gestion durable de l'espace rivière du SMETAP menée jusqu'à présent et les préconisations et recommandations sur la nature des interventions à mener du bureau d'étude BIOTEC, le SMETAP Rivière Dordogne a décidé de s'appuyer largement sur ce schéma directeur concernant cette partie de rivière.

(Voir annexe n°9 : note de synthèse étude Biotec).



Liste des tronçons de l'étude Biotec concernant le secteur du SMETAP :

(Fiches-tronçons Biotec à consulter en annexe n°10) :

- De Caudon (Vitrac) au pont de Castelnaud La Chapelle (tronçon 6A)
- Du pont de Castelnaud au front bâti de Beynac et Cazenac (tronçon 6B)
- Du front bâti de Beynac et Cazenac au pont d'Allas les Mines (tronçon 6C)
- Du pont d'Allas les Mines à Picamy (Marnac) (tronçon 7A)
- De Picamy au château « Le Peyrat » (le Buisson de Cadouin) (tronçon 7B)
- Du château « Le Peyrat » à la confluence de la Vézère (tronçon 7C)
- Badefols sur Dordogne / Pontours.

Pour rappel, ce dernier secteur se situe en aval, hors du périmètre du schéma directeur cité précédemment mais a fait l'objet d'une étude antérieure (voir extrait ci-dessous).

De même, ces 2 communes font partie du périmètre du SAGE Dordogne Atlantique (et non Dordogne amont comme les autres collectivités).

Extrait des préconisations de l'«étude d'entretien et de restauration des berges de la Dordogne entre Mauzac et Bergerac.Silène-Biotec, avril 2000 », concernant Badefols sur Dordogne et Pontours :

Badefols amont (T4)

- Eviter toute intervention au moyen d'engin mécanique (type épareuse) et préférer des travaux de taille et coupe d'allègement dans le cadre de la gestion des arbres situés en sommet de talus riverain et aux abords de la route.
- Réalisation de travaux d'éclaircie ponctuels (dans le but de favoriser le rajeunissement de la végétation) par recépage et abattage, sélectif et pondéré, de sujets ligneux sur le talus riverain, en privilégiant la coupe des sujets sous-cavés, dépérissant ou présentant des risques de déchaussement ainsi que l'élimination, par abattage à la base et dévitalisation des souches, des essences végétales ligneuses indésirables en bordure de cours d'eau.

Badefols aval (T6)

- Elimination, par abattage à la base et dévitalisation des souches, des cultivars de peupliers plantés en alignement aux abords du camping, puis ensemencement et plantation des abords de la rivière en cet endroit au moyen de boutures de saules (lorsqu'il s'agit du talus riverain), jeunes plants et baliveaux d'essences indigènes adaptées, en massifs et de manière disséminée.
- Favoriser éventuellement le développement d'un cordon de plantes hélophytes en pied de berge (le long du camping) par plantation de plants sur treillis de géotextile biodégradable en coco fixé au sol ou réalisation d'une fascine simple de plantes hélophytes.



Pontours (T7)

- Veiller à limiter, par achat de parcelles, négociation avec les propriétaires privés ou réglementation liée au Plan d'Occupation des Sols (POS), la mise en culture des terres ainsi que la plantation de cultivars peupliers au nord de la route longeant la Dordogne, et favoriser ainsi une gestion « extensive » des abords de la rivière.
- Eviter toute intervention brutale. Dans le cas où des actions de nettoyage ou débroussaillage de la végétation riveraine seraient cependant menées, veiller à ce qu'elles soient limitées dans l'espace et accompagnées d'interventions visant à éliminer, de manière primordiale, les espèces invasives indésirables en bordure de cours d'eau, par abattage à la base et dévitalisation des souches en ce qui concerne les sujets ligneux (ERN, PE, AI, BD), par arrachage des sujets lorsqu'il s'agit d'espèces herbacées (PHY). Les surfaces mises à nu lors de ces interventions devront immédiatement être ensemencées puis plantées (éventuellement sur un treillis de géotextile biodégradable fixé au sol) au moyen de boutures de saules (lorsqu'il s'agit du talus riverain) et jeunes plants d'essences indigènes adaptées.

4 FICHES SYNTHETIQUES DU SMETAP PAR TRONÇONS

Ces fiches récapitulatives sont issues de l'état des lieux et diagnostic général réalisés par le SMETAP Rivière Dordogne, en concertation avec les élus et autres partenaires locaux, sollicités lors de 4 réunions de secteur où ont été présentés les atouts et points faibles de chaque tronçon.

4.1 Tronçon 1 : de Montfort (Vitrac) au bourg de Beynac

4.1.1 Généralités

- Secteurs 6A et 6B de l'étude BIOTEC
- 4 communes en rive droite, sauf le secteur du Bourgnol à La Roque-Gageac
- 17 Km de rivière
- Tronçon assez hétérogène : alternance de secteurs sauvages et d'autres très anthropisés
- Épicentre de la fréquentation touristique (loisirs nautiques).

4.1.2 Atouts

Milieux :

- Secteur assez riche en diversité physique et biologique (faciès, profondeur, hauteur et pente des berges, ripisylve, ...)
- De nombreuses annexes fluviales
- 1 Arrêté Préfectoral de Biotopie : ile de Fontchopine
- 9 bras morts : Le Château, Piquérant, La Sagne, amont port de Domme, Le Bourgnol, Le Luc, Port-vieux, La Cabane, Fayrac.
- 4 bras vifs (secondaires) : Caudon, Fontchopine, Fayrac, Beynac



- 5 îles ou complexes d'îles : Amont Caudon, camping Domme EDF, Fontchopine, Pont Castelnaud, Beynac.
- 6 ruisseaux affluents
- 4 secteurs morphogènes : amont Caudon, Le Gaillardou, amont Fontchopine, îles pont Castelnaud
- Importante fréquentation touristique (navigation, baignade, pêche).

Faune

- Frayères piscicoles constituées par les bras-morts
- Présence de la cordulie à corps fin : 5 sites connus dont 4 sur ce secteur (cingle de Montfort, Caudon, Port de Domme, La Roque)
- Présence de la cordulie splendide : le seul site connu est sur ce secteur (Castelnaud)
- Présence du gomphe de Graslin : 2 sites connus dont 1 sur ce secteur (cingle de Montfort)
- Présence de l'agrion de Mercure : 4 sites connus dont 2 sur le secteur (ruisseaux du Treuil et du Pontou)
- Retour de la loutre d'Europe (ensemble du secteur SMETAP)

Flore

- Quelques secteurs de ripisylves larges et de qualité
- Des saulaies remarquables (bras-morts et îles)
- De nombreuses berges-falaises sauvages

4.1.3 Points faibles

⇒ Anthropisation du lit mineur

- Impact de l'exploitation hydroélectrique : altération des flux (marnages, éclusées)
- Impact des anciennes extractions de granulats, altération des formes physiques :
 - 1 400 000 m³ prélevés sur le secteur
 - Incision de 40 cm à 120 cm
 - Profil d'équilibre / dynamique morphogène active localement

⇒ Anthropisation des berges

- Pressions agricoles et sylvicoles significatives :
 - Intensification des cultures + disparition ripisylve (pollutions diffuses)
 - Populiculture fréquente
- Pressions domestiques : pratiques inappropriées (campings, jardins,...) :
 - Coupes à blanc ou immodérées
 - Déversement de déchets verts (ou autres) en berge
 - Plantation de végétation exotique
- Pressions touristiques : surfréquentation, absence de sanitaires, ... Pour rappel : 11 campings riverains, 10 bases canoës, quais de gabarres.



4.1.4 Impacts et dysfonctionnements induits

Milieux

- Pas de création de nouveaux milieux depuis la construction du barrage de Bort Les Orgues et l'absence de crues morphogènes
- Milieux existants en voie de sédimentation (naturel + incision)
- Bras-morts attractifs mais souvent piégeux pour la faune piscicole (éclusées, marnages)

Faune

- Exondation de frai piscicole et piégeage des alevins
- Perturbation voire destruction de nichées d'oiseaux inféodés aux milieux aquatiques

Flore

- Accélération du processus de maturation général : peu ou pas de régénération (absence de crues)
- Perte de diversité (essences, strates, âges)
- Porte ouverte aux espèces invasives (forte présence d'érable négundo)
- Disparition de la ripisylve autochtone et adaptée
- Mauvaise tenue racinaire : érosion (problèmes de stabilité et de sécurité).

4.2 Tronçon 2 : du bourg de Beynac à Picamy (Marnac)

4.2.1 Généralités

- Secteurs 6C et 7A de l'étude BIOTEC
- 6 communes (rive droite en amont puis les deux rives à partir d'Envaux)
- 13 Km de rivière
- Tronçon très hétérogène : alternance de secteurs sauvages et d'autres très anthropisés.

4.2.2 Atouts

Milieux :

- Secteur parmi les plus riches en diversité physique et biologique (faciès, profondeur, hauteur et pente des berges, ripisylve, ...)
- De nombreuses annexes fluviales :
 - o 8 bras morts : Le Cayre, Envaux, Goudou, Le Coustaty, Les Borgnes, Trévis, Les Fallières, Picamy
 - o 6 îles ou complexes d'îles : Le Cayre, Goudou, Les ilots-face Coustaty-, Les Borgnes, 2 îlots pont Allas, Capette.
- 9 ruisseaux affluents
- Quelques secteurs morphogènes (Les Ilots, Les Borgnes)
- Développement touristique conséquent.

Faune

- Retour de la loutre d'Europe (ensemble du secteur SMETAP)
- Présence de la cistude d'Europe (seuls 2 sites connus, dont 1 à Berbiguières)



- Présence de l'agrion de Mercure (Berbiguières)
- Bras-morts importants pour la reproduction piscicole : Envaux, Coustaty (piégeux), Les Borgnes
- Frayères à truites fario : Dordogne en amont du pont d'Allas + le Vert + Le Moulant
- Halte migratoire et zone de nidification d'oiseaux inféodés aux milieux aquatiques : Les Borgnes à Allas

Flore

- Quelques secteurs de ripisylves larges et de qualité
- Des saulaies remarquables (bras-morts et îles)
- Une frênaie (aval pont Garrit, rive gauche)
- Une aulnaie marécageuse aux Fallières
- De nombreuses berges-falaises sauvages.

4.2.3 Points faibles

- ⇒ Anthropisation du lit mineur
 - Impact de l'exploitation hydroélectrique : altération des flux (marnages, éclusées)
 - Impact des anciennes extractions de granulats, altération des formes physiques :
 - 525 000 m³ prélevés sur le secteur
 - Incision de 40 cm à 70 cm
 - Profil d'équilibre / dynamique morphogène active (Coustaty / Les Borgnes)
- ⇒ Anthropisation des berges
 - Pressions agricoles et sylvicoles significatives :
 - Intensification des cultures + disparition ripisylve (pollutions diffuses)
 - Populiculture fréquente
 - Pressions domestiques : pratiques inappropriées (campings, jardins,...)
 - Coupes à blanc ou immodérées (Le Garrit)
 - Déversement de déchets verts (ou autres) en berge
 - Plantation de végétation exotique
 - Pressions touristiques : forte fréquentation, absence de sanitaires, ...

4.2.4 Impacts et dysfonctionnements induits

Milieux

- Pas de création de nouveaux milieux depuis la construction de Bort Les Orgues et l'absence de crues morphogènes
- Milieux existants en voie de sédimentation (naturel + incision)
- Bras-morts attractifs mais piégeux pour la faune piscicole (éclusées, marnages)

Faune

- Exondation de frai piscicole et piégeage des alevins
- Perturbation voire destruction de nichées d'oiseaux inféodés aux milieux aquatiques

Flore

- Accélération du processus de maturation général : peu ou pas de régénération (absence de crues)
- Perte de diversité (essences, strates, âges), porte ouverte aux espèces invasives (érable négundo)
- Disparition de la ripisylve autochtone et adaptée
- Mauvaise tenue racinaire : érosion (problèmes de stabilité et de sécurité).



4.3 Tronçon 3 : de Picamy au Buisson de Cadouin

4.3.1 Généralités

- Secteurs 7 B et 7 C de l'étude Biotec
- 6 communes (rive droite, rive gauche)
- 16 km de rivière
- Nombreux bras morts et annexes fluviales

4.3.2 Atouts

Milieus :

- Secteur parmi les plus riches en diversité physique et biologique (faciès, profondeur, hauteur et pente des berges, ripisylve, ...)
- 1 ZNIEFF : couasnes du Coux et de la Banquette.
- De nombreuses annexes fluviales
 - o 6 bras morts (Siorac, Le Coux, Port-Muzard, La Banquette, Bigaroque, La Bouygue)
 - o 6 îles ou complexes d'îles (Les Grands Champs, pont de Siorac, couasne de Siorac, Couasne du Coux, Cabans, Vic)
- Secteur encore morphogène avec zones d'érosion active (Siorac en Périgord, Champ de Bouche)
- 11 ruisseaux affluents
- Développement touristique conséquent mais fréquentation moindre qu'en amont.

Faune

- Retour de la loutre d'Europe (ensemble du secteur SMETAP)
- Présence de la cistude d'Europe (seuls 2 sites connus, dont 1 au Coux)
- Présence de la cordulie à corps fin (1 site connu à la couasne du Coux)
- Présence de l'agrion de Mercure (1 site connu au ruisseau du Coux)
- Présence du gomphe de Graslin (1 site connu à la couasne du Coux)
- Bras-morts importants et fonctionnels pour la reproduction piscicole (couasnes de Siorac, du Coux, de la Banquette et de Bigaroque)
- Halte migratoire et zone de nidification d'oiseaux inféodés aux milieux aquatiques : couasne du Coux (avec présence d'une héronnière).

Flore

- Présence de la sagittaire « sagittaria sagittifolia » (couasne de la Banquette)
- Secteurs de ripisylves larges et de qualité
- Des saulaies remarquables (bras-morts et îles)
- Quelques berges-falaises sauvages.

4.3.3 Points faibles

- ⇒ Anthropisation du lit mineur
 - Impact des anciennes extractions de granulats : altération des formes
 - 500 000 m³ prélevés sur le secteur



- Incision de 30 cm à 1m (90 cm en moyenne)
 - Profil d'équilibre / dynamique morphogène active (Coux-Siorac:1994)
 - Impact de l'exploitation hydroélectrique, altération des flux (marnages, éclusées)
- ⇒ Anthropisation des berges
- Pressions agricoles et sylvicoles significatives :
 - Intensification des cultures + disparition ripisylve (pollutions diffuses)
 - Populiculture importante secteur le Buisson / Bigaroque
 - Pressions domestiques : pratiques inappropriées (campings, jardins,...)
 - Coupes à blanc ou immodérées
 - Déversement de déchets verts (ou autres) en berge
 - Pressions touristiques : fréquentation, absence de sanitaires, ...

4.3.4 Impacts et dysfonctionnements induits

Milieux

- Milieux existants en voie de comblement (naturel + incision)
- Bras-morts attractifs mais piégeux pour la faune piscicole (éclusées, marnages)

Faune

- Exondation de frai piscicole et piégeage des alevins
- Perturbation voire destruction de nichées d'oiseaux inféodés aux milieux aquatiques

Flore

- Accélération du processus de maturation général : peu ou pas de régénération (absence de crues)
- Perte de diversité (essences, strates, âges)
- Porte ouverte aux espèces invasives : forte présence d'érables négundo + foyer de jussie à Bigaroque
- Disparition de la ripisylve autochtone et adaptée
- Mauvaise tenue racinaire : érosion (problèmes de stabilité et de sécurité).

4.4 Tronçon 4 : Badefols - Pontours

4.4.1 Généralités

- Linéaire de Dordogne = 5 km
- 2 communes concernées : Badefols/Dordogne (2,75 km) et Pontours (2,5 km)
- Hors secteur de l'étude Biotec« schéma directeur de gestion des berges Girac-Mauzac »
- Étude d'entretien et de restauration des berges entre Mauzac et Bergerac (avril 2000, Silène-Biotec)
- Présence du barrage et de l'usine hydroélectrique de Mauzac en amont direct
- Rivière de plaine à faciès lentique, secteur figé : pas de divagation possible
- Portion de rivière rectiligne, après les grands méandres de Limeuil et de Trémolat
- Peu de diversité physique et d'annexes fluviales, quelques ilots et rapides en partie aval
- Berges assez hautes et abruptes, peu d'érosion active
- Ripisylve souvent étroite, clairsemée, végétation impactée par des espèces invasives indésirables.



4.4.2 Atouts

Milieux :

- ZNIEFF « Barrage de Mauzac, îlots et rapides de la Gratusse » (superficie : 211 ha)
 - une des 2 seules ZNIEFF en lit mineur de tout le linéaire de gestion du SMETAP
 - Zones marécageuses attractives pour les oiseaux migrateurs
 - Présence d'une héronnière et de nombreux anatidés
 - Saulaie
 - Îlots et rapides
- APB constitué par les îles du barrage (com. de Mauzac et Grand Castang)

Faune

- Retour de la loutre d'Europe (ensemble du secteur SMETAP)
- Halte migratoire et zones marécageuses attractives pour les oiseaux migrateurs (rive droite-hors secteur SMETAP).

Flore

- Saulaie intéressante en aval du barrage (rive droite-hors secteur SMETAP).

4.4.3 Points faibles

- ⇒ Anthropisation du lit mineur (présence du barrage de Mauzac)
 - Altération des flux par artificialisation des débits et absence de crues
 - Marnages / éclusées
- ⇒ Anthropisation des berges
 - Proximité de la route départementale 29 : remblais divers, retalutage,...
 - Pratiques inappropriées (camping, jardins, ...)
 - Coupes à blanc ou immodérées (peupleraies)
 - Déversements de déchets verts (ou autres) en berge

4.4.4 Impacts et dysfonctionnements induits

- Impacts sur la faune (barrage de Mauzac)
 - Difficulté de franchissement pour les poissons migrateurs (rupture de la continuité écologique)
 - Exondation de frai piscicole et piégeage des alevins
- Impacts sur la ripisylve (barrage + berges)
 - Accélération du processus de maturation général : peu ou pas de régénération
 - Perte de diversité (essences, strates, âges)
 - Porte ouverte aux espèces invasives (forte présence d'ailantes + 1 foyer de jussie)
- Disparition de la ripisylve autochtone et adaptée
- Mauvaise tenue racinaire (problème de stabilité et de sécurité menaçant parfois la RD 29).



5 DEFINITION DES ENJEUX ET COMPATIBILITE

Après l'analyse des différentes composantes écologiques, économiques et sociales caractérisant le secteur concerné, la définition des enjeux permet de s'orienter vers la définition des objectifs de gestion, à partir desquels les actions seront déclinées puis hiérarchisées ou priorisées.

La corrélation entre ces différentes étapes permet une meilleure visibilité et contribue à légitimer l'action de la collectivité (en l'occurrence le SMETAP Rivière Dordogne) pour une gestion durable et cohérente de l'espace rivière.

Ainsi, au regard des différents compartiments inhérents à l'état des lieux réalisé précédemment, les enjeux généraux ont été identifiés comme suit :

- Enjeux écologiques
- Enjeux économiques, culturels et sociaux
- Enjeux de sécurité et santé publique.

5.1 Enjeux écologiques

5.1.1 Protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales

La préconisation de cet enjeu est motivée par :

- Les orientations de la DCE concernant la non-dégradation et l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau.
- Les orientations du SDAGE Adour-Garonne relatives à la réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques et à la préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.
- Les orientations Natura 2000 relatives au maintien, au rétablissement ou à la conservation d'habitats et d'espèces à fort intérêt patrimonial.
- Les orientations du « Schéma directeur de gestion du lit mineur » concernant la préservation des écosystèmes aquatiques remarquables ; ainsi que l'accompagnement de la dynamique fluviale et des évolutions morphologiques du cours d'eau.
- Le classement du bassin versant de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les nombreux services rendus à la collectivité par les milieux aquatiques et humides, tels que la qualité de l'eau, la ressource en eau potable.
- La volonté politique locale et la raison d'être du SMETAP Rivière Dordogne concernant la protection des milieux et espèces menacées et de l'écosystème rivière.



5.1.2 Amélioration de la fonctionnalité des milieux

La préconisation de cet enjeu est motivée par :

- Les orientations de la DCE concernant la non-dégradation et l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau.
- Les orientations du SDAGE Adour Garonne relatives à la réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques et à la préservation des fonctionnalités de ces milieux ; ainsi que la restauration de la continuité, de la biodiversité et de la dynamique physique des milieux aquatiques.
- Les orientations Natura 2000 relatives au maintien, au rétablissement ou à la conservation d'habitats et d'espèces à fort intérêt patrimonial.
- Les préconisations du « Schéma directeur de gestion du lit mineur » concernant la reconquête et l'amélioration du fonctionnement des bras morts et autres annexes fluviales.
- Le classement du bassin versant de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les nombreux services rendus à la collectivité par les milieux aquatiques et humides, tels que la qualité de l'eau, la ressource en eau potable.
- La volonté politique locale et la raison d'être du SMETAP Rivière Dordogne concernant la protection des milieux et espèces menacées et de l'écosystème rivière et concernant les restaurations écologiques visant à optimiser la fonctionnalité des milieux aquatiques.

5.1.3 Amélioration de la qualité de l'eau

La préconisation de cet enjeu est motivée par :

- Les orientations de la DCE concernant la non-dégradation et l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau.
- Les préconisations du SDAGE Adour Garonne concernant la réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses afin de conserver une eau de qualité pour assurer activités et usages.
- Les orientations Natura 2000 relatives au maintien, au rétablissement ou à la conservation d'habitats et d'espèces à fort intérêt patrimonial.
- Les préconisations du « Schéma directeur de gestion du lit mineur » concernant la reconquête et l'amélioration du fonctionnement des bras morts et autres annexes fluviales.
- Le classement du bassin versant de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les nombreux services rendus à la collectivité par les milieux aquatiques et humides, tels que la qualité de l'eau, la ressource en eau potable.
- La volonté politique locale et la raison d'être du SMETAP Rivière Dordogne concernant la protection des milieux et espèces menacées et de l'écosystème rivière ; et concernant la réduction des pollutions diffuses.
- L'importance de la fréquentation touristique et la pratique des loisirs nautiques (baignade, pêche, navigation).



5.1.4 Gestion de la ressource en eau

La préconisation de cet enjeu, concernant essentiellement les affluents, est motivée par :

- L'importance de l'irrigation sur le secteur et la fragilité de nombreux affluents en période d'étiage.
- Les orientations de la DCE concernant la non-dégradation et l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau.
- Les orientations du SDAGE Adour Garonne relatives à la réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques, et la maîtrise d'une gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.
- Les orientations Natura 2000 relatives au maintien, au rétablissement ou à la conservation d'habitats et d'espèces à fort intérêt patrimonial, en particulier les zones humides concernant ce chapitre
- Le classement du bassin versant de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère relatif à la conservation de la biodiversité.
- Les nombreux services rendus à la collectivité par les milieux aquatiques et humides, tels que la qualité de l'eau, la ressource en eau potable.

5.1.5 Sensibilisation, information, formation, animation

Les enjeux relatifs à la communication et la sensibilisation revêtent une importance particulière ; ils permettent une meilleure connaissance et donc compréhension de l'écosystème rivière par le grand public. Cette sensibilisation permet une meilleure acceptation sociale, contribue à l'animation du territoire et au développement de la connaissance au service des milieux aquatiques (SDAGE 2016-2021), ainsi qu'à la promotion d'activités respectueuses des milieux aquatiques.

Cette communication doit être déclinée à plusieurs niveaux et nécessite une adaptation permanente en fonction des différents publics concernés, à savoir : élus, propriétaires riverains, agriculteurs, usagers divers, scolaires et étudiants, ...

En effet, si certains publics sont déjà plus ou moins initiés à l'écosystème rivière et son fonctionnement, d'autres sont novices et à la recherche d'une véritable initiation pouvant s'apparenter à une « alphabétisation écologique » sur le thème de l'espace rivière.

De même, différents supports de communication doivent être utilisés afin d'optimiser la sensibilisation vers un public large et varié (panneaux d'informations, de chantiers, articles de presse, articles dans les bulletins municipaux ou intercommunaux, diffusion de fiches et guides techniques, expositions, participations événementielles de type semaine de l'environnement, Journées Mondiales des Zones Humides, journées européennes du patrimoine et de la rivière, ...).



5.2 Enjeux économiques, culturels et sociaux

Au regard de l'état des lieux, il est important de considérer la forte contribution de la rivière Dordogne et de ses affluents au secteur économique local, avec les principaux enjeux qui en découlent.

- Hydroélectricité
- Eau potable
- Agriculture (irrigation, érosion des sols, inondations, ...)
- Eau de loisirs (navigation pêche, baignade, ...)
- Paysages touristiques sculptés par la rivière.

Pour rappel, le poids économique du tourisme constitue la première ressource du département de la Dordogne (1^{er} département touristique d'intérieur et 1^{er} département en matière de navigation de loisirs), d'où l'importance de porter une attention particulière à la qualité et au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le classement du bassin de la Dordogne en réserve de biosphère accentue cette nécessité.

Les enjeux culturels sont liés à la richesse et à la diversité du patrimoine naturel et historique qu'offre le secteur ; ainsi qu'à l'importance du petit patrimoine bâti lié à la rivière résultant de la période durant laquelle la Dordogne était un axe important de navigation et de commerce. Ces atouts méritent d'être optimisés par une valorisation et un "porter à connaissance" susceptibles d'augmenter l'attractivité du territoire et sensibiliser le grand public à la gestion de cet espace rivière.

Les enjeux sociaux gravitent autour de l'emploi, l'insertion et la formation, en permettant l'intégration professionnelle au service des écosystèmes (emplois verts, emplois jeunes, reconversions professionnelles, contrats d'insertion, personnes en Travaux d'Intérêt Général, accueil de stagiaires et étudiants, chantiers-école, ...).

Enfin, les actions relatives à la gestion durable de l'espace rivière contribuent à optimiser le cadre de vie et l'animation du territoire.

5.3 Enjeux sécurité et santé publique

Si cet aspect concerne l'ensemble de la population locale, il revêt une importance particulière en période d'activité touristique où l'augmentation de la population accroît les risques liés aux aléas.

Les principaux enjeux et risques inhérents à la sécurité des biens et des personnes concernent :

- Le risque d'inondation.
- La présence de nombreuses infrastructures sensibles (ponts, seuils de moulins, routes, campings, ...).
- Les risques liés à la formation d'embâcles (essentiellement sur les affluents).
- La sécurisation de la navigation estivale (embâcles ou arbres dangereux en lit mineur).
- La sécurisation de la végétation sur les lieux fréquentés (plages, sentiers, ...).

Pour ce qui est de la santé publique, les principaux enjeux concernent essentiellement les impacts des activités sur les milieux et la qualité de l'eau (pollutions diffuses, rejets polluants, décharges sauvages, espèces exogènes invasives, ...).



6 DECLINAISON DES OBJECTIFS DE GESTION PAR ENJEUX

6.1 Objectifs liés à l'enjeu "protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales"

L'idéologie générale de ces objectifs vise à protéger et conserver l'existant; elle est caractérisée par trois grands principes nécessitant chacun beaucoup de sensibilisation pour une réelle efficacité.

- Le principe d'anticipation : anticiper et protéger plutôt que subir et réparer (souvent à grands frais financiers et écologiques).
- Le principe de non dégradation (objectif DCE).
- Le principe de non intervention, qui fait partie des modes de gestion.

Ainsi, les différents objectifs concernés peuvent être déclinés comme suit:

- ▶ Sauvegarde et préservation des écosystèmes remarquables (bras morts, annexes fluviales, zones humides, ripisylves et boisements alluviaux, corridors biologiques, ...).
- ▶ Protection des espèces patrimoniales menacées et de la biodiversité.
- ▶ Accompagnement de la dynamique fluviale et des évolutions morphologiques des cours d'eau (espace de fonctionnalité, voire de mobilité).
- ▶ Limitation des impacts anthropiques, dysfonctionnements et autres mauvaises pratiques (occupation intempestive du lit mineur ou du Domaine Public Fluvial, coupes à blanc, installation de peupleraies ou autres indésirables, ...)

6.2 Objectifs liés à l'enjeu "amélioration de la fonctionnalité des milieux"

Le principe général consiste à améliorer et optimiser le fonctionnement ou la fonctionnalité des milieux en intégrant la notion de plus-value écologique qu'il est possible d'apporter à l'écosystème.

- ▶ Reconquête et amélioration du fonctionnement des bras morts, zones humides et autres annexes fluviales (restaurations écologiques).
- ▶ Réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques et amélioration de la continuité écologique.
- ▶ Amélioration de la fonctionnalité des ripisylves et boisements alluviaux et renforcement de leur rôle de corridor écologique.
- ▶ Gestion des embâcles posant problème.
- ▶ Réduction des impacts anthropiques.
- ▶ Lutte contre les espèces invasives indésirables.



6.3 Objectifs liés à l'enjeu "qualité de l'eau"

- ▶ Amélioration de la qualité de l'eau de la rivière et de la nappe par réduction des azotés-phosphatés et autres pesticides.
- ▶ Maintien et amélioration de la ripisylve et des boisements alluviaux.
- ▶ Préservation des zones humides et annexes fluviales.
- ▶ Réduction des impacts anthropiques et agricoles (rejets, pollutions diffuses, captages, ...).
- ▶ Protection de la ressource pour les prélèvements en eau potable en rivière et dans la nappe.

6.4 Objectifs liés à l'enjeu "gestion de la ressource en eau"

- ▶ Protection et préservation des zones humides et annexes fluviales.
- ▶ Coordination des vidanges et manœuvres de vannes (affluents).
- ▶ Suivi de l'évolution et de l'impact de l'étiage (dans un contexte de réchauffement climatique).

6.5 Objectifs liés aux enjeux "sensibilisation, information, formation, animation"

- ▶ Assistance technique auprès des élus, usagers et propriétaires riverains.
- ▶ Vulgarisation des connaissances sur l'écosystème rivière et son fonctionnement (information, sensibilisation, signalisation).
- ▶ Développement des connaissances sur les services rendus par les milieux aquatiques.
- ▶ Promotion des activités respectueuses des milieux aquatiques.
- ▶ Sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter et l'importance de la gestion de la ressource en eau.
- ▶ Animation du territoire (réunions, vidéo projections, expositions, articles,...).
- ▶ Relais des préconisations et actions Natura 2000.

6.6 Objectifs liés aux enjeux "économiques, culturels et sociaux"

On notera que l'ensemble des objectifs cités précédemment va dans le sens de cet objectif particulier, auxquels peuvent s'ajouter :

- ▶ Accompagnement des activités de loisirs aquatiques.
- ▶ Promotion d'un tourisme respectueux des milieux aquatiques.
- ▶ Développement de l'aspect paysager et augmentation de l'attrait touristique.
- ▶ Inventaire et restauration du petit patrimoine bâti lié à la rivière.



6.7 Objectifs liés aux enjeux "sécurité et santé publique"

Sécurité des biens et des personnes :

- ▶ Atténuation des risques d'inondation sur les secteurs à enjeux (affluents) et rappel des risques potentiels (mémoire des crues).
- ▶ Gestion des embâcles (quand nécessaire) et risques associés aux bois mobilisables (affluents).
- ▶ Protection des ouvrages ou infrastructures exposés aux risques d'érosion ou de déstabilisation.
- ▶ Sécurisation de la navigation estivale.
- ▶ Gestion de la végétation représentant un danger (arbres cassés, déracinés) sur les sites fréquentés (plages, routes, sentiers, ...).

Santé publique :

- ▶ Réduction des impacts anthropiques (rejets polluants, pollutions diffuses, décharges sauvages, ...).
- ▶ Réduction de l'impact de l'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau.
- ▶ Lutte contre les espèces invasives et leurs conséquences (plantes allergènes, leptospirose, ...).



7 PROPOSITIONS DE GESTION ET ACTIONS

7.1 Logique d'actions et priorisation

Compte tenu des nombreux usages associés à la rivière et des différentes pressions - passées et actuelles - exercées sur les milieux aquatiques, il apparaît évident que le SMETAP Rivière Dordogne ne peut raisonnablement pas apporter réponse à tous les désordres identifiés, pour des raisons de compétences ou encore de moyens financiers. Il a donc été nécessaire d'identifier des priorités en termes d'actions pour concentrer et optimiser les moyens humains, techniques et financiers propres à la structure, tout en renforçant la sensibilisation, les synergies et partenariats pour renforcer ces actions.

Ainsi, la définition des actions à engager s'est attachée à intégrer pleinement les éléments suivants :

- les enjeux présents à l'échelle du bassin, à partir desquels sont déclinés les grands programmes d'actions.
- Les enjeux propres identifiés sur le territoire.
- La priorisation des politiques et cadres d'intervention des partenaires pour l'atteinte des objectifs de la DCE.
- La transversalité des actions à engager sur les différents compartiments de l'écosystème rivière, ainsi que leur pertinence et l'optimisation de la plus-value écologique réalisable.
- Les moyens humains, techniques et surtout financiers du syndicat et de ses possibilités d'évolution.
- Le bilan des actions précédentes.

Ces éléments conditionnent la définition des objectifs opérationnels ainsi que la faisabilité technique et financière des actions qui en découlent. Ces actions doivent apporter un réel gain environnemental au milieu naturel et proposer un service rendu direct ou indirect à la collectivité, légitimant l'investissement de fonds publics.

On notera que ce PPG « axe Dordogne » est accompagné simultanément d'un PPG « affluents de la Dordogne » sur une dizaine de cours d'eau affluents de la Dordogne, dont le programme d'actions n'est pas encore déterminé (étude courant 2017), limitant ainsi la densité (l'ambition) du contenu des actions à programmer sur l'axe Dordogne.

Enfin, il convient de préciser que ce programme pluriannuel n'est pas figé à la lettre et qu'il sera actualisable en fonction d'imprévus engendrés par d'éventuels phénomènes naturels (crues, orages, tempêtes,...), ou à la suite de changements inhérents à l'évolution des aspects réglementaires, législatifs ou sociétaux (Loi MAPTAM, compétence GEMAPI, Contrat de rivière Dordogne Amont, NATURA 2000,...).

7.2 Récapitulatif et correspondance enjeux-objectifs-actions

(Voir tableau annexe n°11).



7.3 Les grands types d'actions par fiches

Liste des fiches actions :

Code	Intitulé
ES	FA 1 - Etudes / états des lieux / suivis des milieux et espèces remarquables
SAT	FA 2 - Sensibilisation et animation territoriale
AF	FA 3 - Acquisition foncière
BM	FA 4 - Etudes et actions d'amélioration de la fonctionnalité des bras morts
DES	FA 5 - Désanthropisation : renaturation de sites et gestion des déchets
GR	FA 6 - Gestion de la ripisylve et des embâcles
PLA	FA 7 - Plantations / végétalisation
PDB	FA 8 - Protections de berge / accompagnement des évolutions morphologiques et de la dynamique fluviale
IND	FA 9 - Gestion des espèces indésirables
AVS	FA 10 - Aménagement / valorisation de sites



BIBLIOGRAPHIE

Sites internet :

www.dordogne.gouv.fr (particulièrement la rubrique Environnement, Eau, Risques)

<http://www.biosphere-bassin-dordogne.fr>

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/cartographie/ar/cartographie-interactive-geoidd-france.html>

EPIDOR

CEN

DREAL

Ouvrages :

BIOTEC Biologie Appliquée, pour le compte d'EPIDOR, Schéma directeur de gestion du lit mineur de la Dordogne (et de ses marges) entre Girac et le barrage de Mauzac, 2011.

SILENE-BIOTEC, Etude d'entretien et de restauration des berges de la Dordogne entre Mauzac et Bergerac, avril 2000.

Conseil Général de la Dordogne, Schéma départemental des rivières en Dordogne, 2013.

Conseil Général de la Dordogne, Schéma départemental des rivières en Dordogne (complément) : Atlas du bassin de la Dordogne, 2014.

EPIDOR, SAGE Dordogne amont - Phase préliminaire : dossier de consultation sur le périmètre, mars 2011.

EPIDOR, SAGE Dordogne Atlantique : dossier de consultation sur le périmètre, avril 2014.

EPIDOR, Programme d'action de prévention des inondations du Bassin de la Dordogne : stratégie et programme 2014-2018, décembre 2013.

PPRI

ECOGEA/EAUCEA/SIEE, Etude de l'impact écologique des éclusées sur la Dordogne.



Liste des annexes

Annexe 1A : Carte de localisation générale du secteur

Annexe 1B : Carte du bassin-versant de la Dordogne

Annexe 1C : Carte du territoire d'intervention du SMETAP Rivière Dordogne

Annexe 2 : Carte de localisation des principaux affluents

Annexe 3 : Cartes bilan des actions réalisées par le SMETAP (1993 – 2015)

Annexe 4 : Cartes des masses d'eau de surface et masses d'eau souterraines

Annexe 5 : Cartographie espèces et milieux remarquables

Annexe 6 : Zones spécifiques (ZNIEFF, ZICO, Arrêtés de Protection de Biotope,...)

Annexe 7 : Cartes géologie et relief

Annexe 8 : Territoire du PAT et points de captage en eau potable dans la nappe alluviale

Annexe 9 : Note de synthèse de l'étude BIOTEC

Annexe 10 : Fiches-tronçons de l'étude BIOTEC

Annexe 11 : Tableau récapitulatif des correspondances enjeux – objectifs - actions

Liste des 10 fiches actions

Code	Intitulé
ES	FA 1 - Etudes / états des lieux / suivis des milieux et espèces remarquables
SAT	FA 2 - Sensibilisation et animation territoriale
AF	FA 3 - Acquisition foncière
BM	FA 4 - Etudes et actions d'amélioration de la fonctionnalité des bras morts
DES	FA 5 - Désanthropisation : renaturation de sites et gestion des déchets
GR	FA 6 - Gestion de la ripisylve et des embâcles
PLA	FA 7 - Plantations / végétalisation
PDB	FA 8 - Protections de berge / accompagnement des évolutions morphologiques et de la dynamique fluviale
IND	FA 9 - Gestion des espèces indésirables
AVS	FA 10 - Aménagement / valorisation de sites

Fiche action 1 Etudes / états des lieux / suivis des milieux et espèces remarquables

Enjeux	Protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales Amélioration de la fonctionnalité des milieux Sensibilisation, information, formation, animation
Objectifs	Sauvegarde et préservation des écosystèmes remarquables. Protection des espèces patrimoniales menacées et de la biodiversité. Limitation des impacts anthropiques, dysfonctionnements et autres mauvaises pratiques.

Compatibilité

SDAGE	D16 - Établir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants
PDM	MIA01 – Etude globale et schéma directeur
Natura 2000	Participation aux actions 523, 524 ,526
Schéma Départemental des Rivières	F1 – Animer le territoire

Descriptif

Si les études et états des lieux précèdent toutes actions, il existe également un travail continu d'observation, de suivi, de mise à jour des connaissances existantes et du programme d'actions. Cet aspect important du travail mené a lieu parfois lors de recherches ciblées (inventaires, analyse de milieux, installation d'un photo-piège,...) ainsi que de manière transversale, lors d'actions de terrain. L'expérience et la connaissance empirique par le technicien de rivière des secteurs suivis sur le long terme facilitent ce travail, en particulier pour les évolutions de milieu. Les informations récoltées alimentent les banques de données au niveau national (Ioutre, ROE, ...), elles sont échangées de cette manière avec les partenaires, mais aussi directement, de façon plus informelle. Un rendu cartographique est réalisé dans certains domaines. Ces études / analyses permettent une légitimation des actions programmées et le retour d'expériences de celles déjà réalisées. Il est à noter que lors de la durée de ce PPG, une étude portant sur certains affluents de la Dordogne aura lieu, aboutissant à un programme de travaux.

Actions / contenu

Etat des lieux écologique annuel – rivière Dordogne, sur l'ensemble des collectivités adhérentes
Etude affluents
Suivi des évolutions morphologiques de la rivière
Suivi général des annexes fluviales et zones humides
Suivi général état de la ripisylve
Suivi d'espèces patrimoniales / protégées (inventaire, cartographie, pêche électrique, ...)
Suivi de l'évolution des chantiers réalisés précédemment
Mise à jour / actualisation des actions du PPG

Fiches actions complémentaires

Complémentaire de l'ensemble des fiches actions

Fiche action 2 Sensibilisation et animation territoriale

Enjeux	En accompagnement de l'ensemble des enjeux
Objectifs	En accompagnement de l'ensemble des objectifs

Compatibilité

SDAGE	A9 - Informer et sensibiliser le public
PDM	GOU03 - Formation, conseil, sensibilisation ou animation
Natura 2000	422 – Information sur les habitats et les espèces
Schéma Départemental des Rivières	F13 – Développer l'information et la signalisation

Descriptif

Le terme d'animation regroupe des actions extrêmement variées. En effet, la préservation des milieux aquatiques implique un "porter à connaissances" qui prend différents aspects selon le public et les thèmes abordés. Cet aspect du travail est indispensable, il permet la mobilisation des acteurs et de la population locale autour des actions du syndicat, les valorise et les facilite. Il permet une meilleure prise en compte des écosystèmes aquatiques lors d'interventions sur ceux-ci. Plus globalement, l'animation contribue à une évolution des habitudes de chacun pour tendre vers une conscience plus approfondie des questions environnementales.

Au plus près du terrain, le syndicat assiste les porteurs de projets, qu'ils soient particuliers riverains ou élus : droits et devoirs de chacun, conseils et assistances techniques, rappel de la législation et des procédures, liens auprès des services de l'Etat, ...

Il relaie auprès des élus les évolutions réglementaires, les programmes nationaux et leurs déclinaisons locales (SAGE, Natura 2000, PAOT), et participe ainsi à leur formation continue.

L'animation concerne les publics de tous âges en formation : présentation des milieux aquatiques auprès des élèves du primaire et du secondaire, organisation de chantiers-école en partenariat avec des lycées, accueil de stagiaires, emplois en insertion, ... Ainsi qu'un public plus vaste dans le cadre d'opérations d'animations ponctuelles (expositions, parutions d'articles) ou d'installations pérennes (signalisation et panneaux d'informations, animation du site internet,...).

L'ensemble de ces actions sera mené tout au long de la durée du PPG 2016-2020. Il est important de noter qu'une animation spécifique accompagnera la réalisation de l'étude concernant des affluents de la Dordogne, et la mise en place du PPG en découlant, ainsi que pour l'étude portant sur les bras morts / zones humides annexes de la Dordogne.

Actions / contenu

Animations lors de journées thématiques nationales (Fête de la nature, Journées des zones humides, journées du patrimoine, ...) et locales

Conseil / appui technique et administratif aux élus, riverains, porteurs de projets

Participation aux journaux d'information communaux / intercommunaux

Réalisation d'un guide des bonnes pratiques du riverain (rivière Dordogne et affluents)

Réalisation / installation de panneaux d'informations sur les milieux, espèces, chantiers réalisés,...

Signalisation de sites (patrimoine bâti, parcours de pêche, sentiers)

Interventions pédagogiques auprès de scolaires

Organisation de chantiers-école

Accueil de stagiaires

Animation du site internet / profil Facebook

Relai d'informations

Fiches actions complémentaires

Complémentaire de l'ensemble des fiches actions

Fiche action 3 Acquisition foncière

Enjeux	Protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales Amélioration de la fonctionnalité des milieux Amélioration de la qualité de l'eau Gestion de la ressource en eau
Objectifs	Protection et préservation des zones humides et annexes fluviales. Sauvegarde et préservation des écosystèmes remarquables. Protection des espèces patrimoniales menacées et de la biodiversité. Accompagnement de la dynamique fluviale et des évolutions morphologiques des cours d'eau Limitation des impacts anthropiques, dysfonctionnements et mauvaises pratiques Maintien et amélioration de la ripisylve et des boisements alluviaux

Compatibilité

SDAGE/PDM	MIA14 – Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage – Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
Natura 2000	1.1.1 et 1.1.2
Schéma Départemental des Rivières	F4 – Restaurer et accompagner la mobilité des cours d'eau

Descriptif

L'acquisition foncière est un des outils permettant une meilleure maîtrise de milieux remarquables afin d'éviter des impacts anthropiques négatifs. Il permet aussi une diminution des conflits d'usage (cas des érosions sur terres agricoles), ainsi que l'amélioration des zones d'expansion des crues. Ces achats seront envisagés dans l'objectif de protection et/ou de restauration de sites.

Il est prévu des achats de terrains selon les opportunités se présentant lors de la durée du PPG. Il n'est pas prévu de stratégie "offensive" (pas de mise en place de zone de préemption, ni de suivi SAFER). Ces achats se feront en fonction des ressources mobilisables au moment de l'opportunité.

Ils seront suivis systématiquement de la mise en place d'un plan de gestion, incluant le principe de non intervention.

Types de zones ciblées :

- Zones humides, milieux connexes et zones d'expansion des crues
- Bras morts / bras secondaires, îles, annexes fluviales
- Secteurs soumis à l'érosion
- Anciennes gravières
- Secteurs remarquables /remarqués lors de l'étude affluents
- Secteurs remarquables lors de l'étude bras morts (pour ce cas : stratégie plus entrepreneurante)
- Recherche d'un site pour pépinière à matériaux végétaux (saules, aulnes, frênes,...)

Actions /contenu

Veille des opportunités
Achat
Mise en place de plan de gestion / conventionnement

Fiches actions complémentaires

Complémentaire de l'ensemble des fiches actions

Actions programmées

A ce jour, nous ne connaissons pas de parcelle à vendre. Il n'y a donc pas d'achat programmé. Néanmoins, le syndicat reste en contact avec les collectivités adhérentes afin de connaître d'éventuelles ventes.

Fiche action 4 Etudes et actions d'amélioration de la fonctionnalité des bras morts

Enjeux	Protection des milieux aquatiques et des espèces patrimoniales Amélioration de la fonctionnalité des milieux
Objectifs	Protection des espèces patrimoniales menacées et de la biodiversité. Reconquête et amélioration du fonctionnement des bras morts, zones humides et autres annexes fluviales (restaurations écologiques). Réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques et amélioration de la continuité écologique. Lutte contre les espèces invasives indésirables.

Compatibilité

SDAGE	D28 - Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux
PDM	MIA01 Etude globale et schéma directeur MIA14 Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage – Réaliser une opération de restauration d'une zone humide - Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide
Natura 2000	2.1.1 – Restaurer la fonctionnalité des bras morts
Schéma Départemental des Rivières	F7 - Restaurer les habitats aquatiques F8 - Préserver les zones humides

Descriptif

Le principe général consiste à améliorer et optimiser la fonctionnalité de ces milieux. Notamment ceux qui connaissent d'importants dysfonctionnements tels qu'une sédimentation avancée (perte de surface de frayères piscicoles, exondation des pontes, piégeage des alevins, ...) ou des connexions aléatoires avec le lit mineur, phénomènes souvent accentués par l'impact des ouvrages hydroélectriques. Ainsi, il est envisageable, sur certains secteurs, de restaurer des habitats aquatiques, de créer ou aménager des zones de frayères piscicoles, ainsi que de procéder à la réouverture (par désenvasement et agrandissement de l'interface de connexion) puis à l'entretien et le suivi des bras-morts (couasnes).

L'utilisation des zones humides et des bras-morts comme zones d'expansion des crues permet également de lutter efficacement contre la pollution de l'eau et favorise la sauvegarde des milieux et des espèces menacés. De plus, cela contribue fortement à l'amélioration de l'aspect paysager de la vallée. En effet, les couasnes de la Dordogne offrent un caractère sauvage et pittoresque leur conférant ainsi des ambiances paysagères typiques venant enrichir le paysage général formé par le cours de la Dordogne, sa plaine alluviale et ses berges falaises.

Trois cas de figure apparaissent :

- Etude générale de sites avec plan de gestion
- Suivi / entretien sur sites déjà restaurés (suivi Banquette, entretien cariçaie,...)
- Actions localisées de coupe sélective sur érables négundo dans le but d'accroître les surfaces potentielles de frayères piscicoles pour espèces phytophiles (brochet,...).

Actions / Contenu

Nouveaux sites :

- Etude d'amélioration de la fonctionnalité des bras morts (bureau d'étude) suivie de DIG : objectif de 3 sites

Suivi - entretien des sites aménagés précédemment :

- Suivi de l'évolution des milieux
- Entretien de zones spécifiques

Actions localisées

Fiches actions complémentaires

FA 1 Suivi des milieux et espèces remarquables

FA 3 Acquisition foncière

FA 6 Gestion de la ripisylve et des embâcles

FA 9 Gestion des espèces indésirables

Fiche action 5 Désanthropisation : renaturation de sites et gestion des déchets

Code DES

Enjeux

Amélioration de la fonctionnalité des milieux
Amélioration de la qualité de l'eau
Sécurisation – santé publique

Objectifs

Réduction des impacts anthropiques.
Amélioration de la fonctionnalité des ripisylves et boisements alluviaux et renforcement de leur rôle de corridor écologique.

Compatibilité

SDAGE/PDM

/

Natura 2000

1.1.1. - 3

Schéma Départemental
des Rivières

Fiche action 7 : Restaurer les habitats aquatiques

Descriptif

L'impact négatif sur l'écosystème de la présence de l'homme est visible sur certains sites. En effet, sur certains secteurs, les berges ont parfois subi des aménagements lourds, témoins d'une période durant laquelle l'homme escomptait dominer la rivière, se souciant peu de la fragilité de cet écosystème. Cette anthropisation laisse aujourd'hui apparaître des ouvrages (enrochements, constructions bétonnées, remblais, ...) devenus dégradés, désuets et obsolètes, voire dangereux.

L'objectif des interventions consiste à "désanthropiser" ces secteurs en retirant du lit mineur ou des berges tous matériaux ou constructions artificielles dont la présence n'est pas indispensable.

La renaturation consiste ensuite à rendre un état naturel au milieu, avec des actions de végétalisation, favorisant le fonctionnement écologique et l'intégration paysagère du site.

Ponctuellement, à l'heure de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchetteries, certains irréductibles utilisent les berges comme lieu de décharge sauvage, la conscience soulagée par une prochaine crue qui nettoiera tout ça !!! Quelques sites sont des lieux "traditionnels" de décharge d'encombrants ou de déchets verts volumineux. De plus, des déchets "apparaissent" régulièrement sur les berges des cours d'eau.

La récupération de ces détritiques est réalisée régulièrement par le SMETAP Rivière Dordogne ; en effet, leur enlèvement doit avoir lieu au plus tôt, afin d'enrayer une inévitable accumulation ; ceux-ci sont alors triés et transportés en déchetterie.

Actions / contenu

Inventaire des sites et hiérarchisation (rendu cartographique)

Inventaire des sites de décharges sauvages (déchets verts et autres)

Mise à jour lors de l'état des lieux annuel

Renaturation, au cas par cas

Sensibilisation auprès des propriétaires/utilisateurs riverains (contact direct et indirect)

Relai information vers police de l'eau / gestionnaire DPF

Fiches actions complémentaires

FA 2 Sensibilisation et animation territoriale

FA 9 Gestion des espèces indésirables

FA 10 Aménagement / valorisation de sites

Fiche action 6 Gestion de la ripisylve et des embâcles

Code GR

Enjeux	Amélioration de la fonctionnalité des milieux Sécurité / santé publique
Objectifs	Amélioration de la fonctionnalité des ripisylves et boisements alluviaux et renforcement de leur rôle de corridor écologique (préservation d'habitats et espèces) Sécurisation d'arbres dangereux sur sites fréquentés (sentiers, plages,...)

Compatibilité

SDAGE	Orientation D Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral
PDM	MIA02 – Gestion des cours d'eau (hors continuité ouvrage)
Natura 2000	1.1.3 et 1.1.2.
Schéma Départemental des Rivières	F5 - Améliorer ou maintenir les fonctionnalités de la ripisylve
Autres	Trame bleue / trame verte

Descriptif

Il est recommandé "à priori" la conservation maximale de la végétation. En effet, sur les rives, celle-ci joue un rôle primordial dans la protection contre l'érosion. En outre, les rôles écologiques et paysagers apportés par cette végétation sont importants. De même pour les arbres morts qui, s'ils ne sont pas dangereux, peuvent être conservés car abritant et nourrissant tout un cortège faunistique spécifique.

Cependant, cette ripisylve a été délaissée pendant plusieurs décennies, subissant dans le même temps diverses pressions anthropiques. Cet abandon a provoqué une dégradation et un vieillissement de la végétation, favorisant les érosions de berge ou encore l'apparition d'espèces indésirables envahissantes telles que l'érable négundo, le robinier, la renouée du Japon.

L'objectif de l'intervention est de maintenir, sur la berge, un couvert végétal diversifié au niveau des essences et des âges, en privilégiant les variétés locales et adaptées (saules, aulnes, frênes, ...).

Il s'agit d'une coupe sélective. L'abattage ne fait, en aucun cas, l'objet de coupes rases ("à blanc") ; cela concerne les cas suivants :

- Arbres trop penchés vers la rivière (risquant d'arracher un pan de berge et créer un départ d'érosion).
- Arbres sous-cavés ou "contournés".
- Arbres morts (s'ils sont dangereux), malades ou dépérissants.
- Arbres instables présentant un danger sur sites fréquentés.
- Ainsi que les essences invasives indésirables telles que : ailantes, érables négundo...

Les coupes d'abattage sont franches et effectuées au niveau du sol (bien arasées) afin de faciliter la survie et l'émission de rejets. Enfin, il n'est pas procédé à des dessouchages qui provoquent une déstabilisation du talus de la berge.

Les embâcles, produits directs de la ripisylve, sont des amas créés par des troncs, branches, et parfois détritiques qui vont se déposer sur un atterrissement ou se bloquer contre les piles des ponts. Outre leur triste impact visuel et lorsque leur taille devient trop importante, les embâcles peuvent générer des perturbations au niveau de l'écoulement des eaux (et parfois diriger les courants vers la berge entraînant des problèmes d'érosion).

Les interventions sur les embâcles consistent à les "démonter" et à les brûler sur place. Cependant, leur

enlèvement n'est pas systématique, en effet, ils peuvent aussi avoir des répercussions positives sur le milieu (caches à poissons, biotope spécifique,...).

On notera que la gestion des embâcles est très différente selon que l'on se trouve sur l'axe Dordogne (impact très faible) ou sur des ruisseaux affluents (impact potentiellement fort).

Actions / contenu

Débroussaillage sélectif

Coupe sélective des arbres (préventive ou de sécurisation)

Elagage

Evacuation des produits de coupe

Elimination des rémanents

Démontage et élimination d'embâcles

Fiches actions complémentaires

FA 4 Etudes et actions de restauration morpho-écologique de bras morts de la Dordogne

FA 7 Plantations / végétalisation

FA 9 Gestion des espèces indésirables

Fiche action 7 Plantations / végétalisation

Code PLA

Enjeux	Amélioration de la fonctionnalité des milieux Amélioration de la qualité de l'eau
Objectifs	Amélioration de la fonctionnalité des ripisylves et boisements alluviaux et renforcement de leur rôle de corridor écologique Lutte contre les espèces invasives indésirables

Compatibilité

SDAGE

PDM MIA02 – Gestion des cours d'eau (hors continuité ouvrages)

Natura 2000 1.1.3. – Restaurer une végétation rivulaire

Schéma Départemental des Rivières F5 – Améliorer ou maintenir les fonctionnalités de la ripisylve

Descriptif

Les études réalisées préconisent, lorsque la ripisylve a quasiment disparue, l'implantation d'une bande boisée ou enherbée. Cette végétation joue le rôle de tampon entre les zones cultivées et la rivière. Dans ces plantations, le débordement de la rivière en crue ne pose plus de problème, celle-ci retrouve son espace de liberté. De surcroît, ces plantations contribuent à renforcer les fonctions de continuité et corridor écologique.

Dans les secteurs dénudés ou ayant fait l'objet de coupe, des plantations et bouturage sont effectués au cas par cas en utilisant des essences typiques de la ripisylve (saules, aulnes, frênes,...) favorisant le développement d'une strate arborée, arbustive et herbacée permettant une bonne stabilisation des berges, et limitant l'apparition d'espèces exotiques envahissantes.

Actions / contenu

Bouturage (saules)

Plantations

Semis herbacés

Fiches actions complémentaires

FA 6	Gestion de la ripisylve et des embâcles
FA 8	Protections de berge / accompagnement des évolutions morphologiques et de la dynamique fluviale
FA 9	Lutte contre les espèces indésirables

Fiche action 8 Code PDB	Protections de berge / accompagnement des évolutions morphologiques et de la dynamique fluviale
-----------------------------------	--

Enjeux	Sécurité
Objectifs	Protection des ouvrages ou infrastructures exposés aux risques d'érosion ou de destabilisation

Compatibilité

SDAGE

Natura 2000

Schéma Départemental des Rivières

Descriptif

Les travaux de gestion de la ripisylve vont permettre d'accroître le maintien et la stabilité de la berge ; cependant, certains secteurs peuvent être soumis à des érosions. Il est alors possible (si les enjeux le nécessitent) d'avoir recours à des protections de berge. Pour de nombreuses raisons (financières, écologiques, législation, efficacité à moyen / long terme,...), et grâce au savoir-faire et à l'expérience du SMETAP en la matière, les techniques inspirées du génie végétal sont préférées à celles du génie civil (enrochements, murs, palplanches,...).

Aucune protection de berge n'est prévue à ce jour, considérant que les érosions se situent sur des secteurs sans enjeux majeurs; le SMETAP Rivière Dordogne se positionne ainsi vers l'accompagnement de la dynamique fluviale et des évolutions morphologiques de la rivière (préconisation schéma berge).

Cependant, certains secteurs sensibles à l'érosion de façon récurrente seront surveillés de près, suite à d'éventuels épisodes de crues morphogènes (voir liste dans tableau suivant + carte secteurs morphogènes).

Concernant les protections de berge réalisées les années précédentes, elles font l'objet d'un suivi (entretien, sélection des rejets, regarnis – liste à la suite).

Actions / contenu

Cartographie secteurs morphogènes

Suivi secteurs morphogènes

Suivi et regarnis-plantations sur secteurs ayant précédemment fait l'objet de protection de berge (génie végétal)

Principe de non-intervention (divagation de la rivière) en fonction des enjeux

Fiches actions complémentaires

FA 3	Acquisition foncière
FA 6	Gestion de la ripisylve et des embâcles
FA 7	Plantations / végétalisation

Fiche action 9

Gestion des espèces indésirables

Code IND

Enjeux

Amélioration de la fonctionnalité des milieux
Sécurité / santé publique

Objectifs

Lutte / gestion des espèces invasives indésirables

Compatibilité

SDAGE

D18 - Gérer et réguler les espèces envahissantes

PDM

MIA07 – Gestion de la biodiversité

Natura 2000

3.2.1 – Maintenir la qualité des peuplements en luttant contre la dissémination d'espèces indésirables

Schéma Départemental
des Rivières

F9 - Lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes et protéger les espèces patrimoniales

Descriptif

L'influence des activités humaines sur et aux abords des cours d'eau a fortement contribué à la modification des milieux aquatiques, avec pour conséquence l'apparition de certaines espèces animales ou végétales considérées comme "indésirables" dans nos écosystèmes aquatiques. En effet, ces indésirables possèdent des capacités et des stratégies de reproduction très performantes, ainsi qu'un développement important (espèces compétitives). De plus, ces espèces adoptent souvent un comportement agressif vis à vis des populations indigènes et finissent par coloniser rapidement le milieu par peuplements mono-spécifiques, au détriment de la biodiversité. A titre d'exemple, voici quelques espèces concernées, dans les milieux aquatiques de notre région : le robinier, l'érable négundo, la renouée du Japon, la jussie, le ragondin, le poisson-chat, le cormoran, ...

Certains moyens de lutte contre ces espèces existent (coupe sélective, arrachage, fauches répétitives, piégeage, ...), leur efficacité est optimale lorsque l'intervention est rapide. Globalement, l'objectif n'est pas d'éradiquer l'espèce indésirable (utopique), mais d'atténuer et d'enrayer sa prolifération.

Afin de limiter l'installation et la prolifération de plantes indésirables lors d'interventions sur la ripisylve, des mesures préventives sont prises, y compris sur des sites non répertoriés : pas de coupe à blanc, replantation/semis systématique, ...

Pour ce programme, les espèces cibles sont :

- la jussie (*Ludwigia peploides*)
- la renouée du japon (*Renutria japonica*)
- l'érable négundo (*Acer negundo*)

Par ailleurs, le SMETAP opère une surveillance concernant les éventuels impacts de l'apparition de nouvelles espèces émergentes sur le secteur (gambusie, caridine, ...).

Actions / Contenu

Inventaires (sites jussie / renouée)

Suivi annuel des sites répertoriés

Interventions : selon cas, avec suivi et entretien annuel

Information / sensibilisation des riverains

Fiches actions complémentaires

FA 1	Etat des lieux / suivi annuel
FA 2	Sensibilisation et animation territoriale
FA 6	Gestion de la ripisylve et des embâcles
FA 7	Plantations / végétalisation

Fiche action 10 Aménagement / valorisation de sites

Code AVS

Enjeux	Economiques, sociaux, culturels
Objectifs	Accompagnement des activités de loisirs aquatiques. Promotion d'un tourisme respectueux des milieux aquatiques. Développement de l'aspect paysager et augmentation de l'attrait touristique. Inventaire et restauration du petit patrimoine bâti lié à la rivière.

Compatibilité

SDAGE/PDM

Natura 2000 4.2.2 - Information sur les espèces et les habitats

Schéma Départemental des Rivières F154 – Restaurer/entretenir le petit patrimoine public lié à l'eau

Descriptif

Afin d'encourager un développement équilibré des activités d'agrément liées à la rivière, un programme d'aménagement et d'entretien régulier permet d'accroître la palette des activités touristiques et de loisirs accessibles gratuitement, en préservant les milieux naturels des impacts négatifs qu'ils peuvent générer.

La valorisation de sites contribue à une meilleure prise en compte des cours d'eau et des milieux naturels par les différents utilisateurs (locaux, pêcheurs, randonneurs, touristes, ...) et une réappropriation d'un milieu souvent délaissé depuis plusieurs décennies. Ces aménagements ciblés permettent de canaliser les différents utilisateurs de la rivière sur des lieux précis, au profit de zones sensibles et / ou sauvages, ainsi préservées.

Plusieurs catégories de secteurs sont ainsi aménagés puis entretenus, parfois avec l'aide des collectivités concernées.

- Petit patrimoine bâti lié aux rivières, vestiges de la vie courante lorsque la relation de l'homme à l'eau naturelle était plus prononcée (restauration, entretien, signalisation, information)
- Sites d'accès à la rivière, en particulier sur des secteurs déjà fréquentés : gestion de la végétation, installation de petit mobilier d'extérieur (poubelles, tables, pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite, informations rivière, ...)
- Sentiers utilisant la servitude de marchepied et parcours de pêche (délimitation administrative puis éventuellement physique, ouverture puis entretien, signalisation et informations rivière, ...)
- Baignade et navigation : sécurisation du lit mineur de la Dordogne par enlèvement d'embâcles et arbres dangereux pour la navigation (en collaboration avec le gestionnaire DPF), enlèvement de renoncules aquatiques uniquement sur les secteurs délimités de baignades surveillées, gestion d'arbres menaçants sur plages, ...

Actions / contenu

Inventaire et restauration du petit patrimoine bâti lié à la rivière

Mise en place des équipements

Entretien régulier de ces différents sites accessibles depuis la rivière

Inventaire et porté à connaissance des toilettes publiques

Fiches actions complémentaires

FA 2 Sensibilisation et animation territoriale (panneaux d'informations)

FA 5 Désanthropisation : renaturation de sites et gestion des déchets

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
ES 01	1	Ensemble du secteur SMETAP	Rivière Dordogne	DPF SERV PP	DIG du PPG 2017-2021		R	2017	Animation territoriale SAT 01	mars avril
ES 04	1	Ensemble du secteur SMETAP	affluents	PP	Etude affluents /DIG, par bureau d'études GEONAT		E	2017	Animation territoriale SAT	année entière
ES 06	1	Ensemble du secteur SMETAP		DPF SERV PP	Inventaire des odonates présents sur le secteur		R	2017		avril à juillet
ES 07	1	Vézac	La Bulide	SERV	Etude de franchissabilité du ruisseau de la Bulide (ATD 24 - Agence Technique Départementale)	20	E	2017	GR 13	mars à mai
ES 02	1	Ensemble du secteur SMETAP	Rivière Dordogne	DPF SERV PP	Préparation du PPG 2022-2026			2021		
ES 03	1	Ensemble du secteur SMETAP	Rivière Dordogne	DPF SERV PP	Etat des lieux annuel pour suivi écosystème rivière et actualisation de la programmation		R	ANNUUEL		janvier
ES 05	1	Beynac + La Roque Gageac		DPF	Etude de recensement de la navigation estivale		R	ANNUUEL		juillet aout
SAT 05	2	Ensemble du secteur SMETAP			Document de présentation du syndicat et de ses actions		R	2017		septembre octobre
SAT 11	2	La Roque-Gageac	sentier des Pendolles	SERV	Installation de signalétique et panneaux d'informations		R	2017		avril
SAT 16	2	Vézac	ruisseau Pontou	PP	Assistance technique auprès de la mairie de Vézac dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour routier sur le Pontou		R	2017		mars avril
SAT 17	2	Allas Les Mines	ruisseau Le Vert	PP	Assistance technique auprès de la mairie d'Allas concernant des problèmes d'écoulement du Vert		R	2017		mars avril
SAT 03	2	Ensemble du secteur SMETAP		DPF SERV PP	Conception d'un guide des bonnes pratiques du riverain		R / E	2018		

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation prévue	Action complémentaire	Période de réalisation
SAT 09	2	Beynac – Vézac	Beynac au pont de Castelnaud	SERV	Installation de signalétique et panneaux d'informations		R	2018	FA10	
SAT 07	2	Coux et Bigaroque - Mouzens	Plage	PP	Reprise des deux fresques murales sur le thème de la rivière		R	2019		
<u>SAT 08</u>	2	Badefols	Cale	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Beynac	Cale	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Bezenac	Cale	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Le Buisson de Cadouin	Cabans	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Coux et Bigaroque – Mouzens	Cale de Port Muzard	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Coux et Bigaroque – Mouzens	Pêcherie de Bigaroque	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Coux et Bigaroque – Mouzens	Ponton de Saibourne	SERV	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Saint Cyprien	Cale du Garrit	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Vézac	Cale de la Malartrie	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
<u>SAT 08</u>	2	Vitrac	Lavoir de Montfort	DPF	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
<u>SAT 08</u>	2	Vitrac	Lavoir de Fontchopine	PP	Programme de valorisation du petit patrimoine bâti lié à la rivière : informations spécifiques sur sites concernés		R / E	2020		
SAT 04	2	Ensemble du secteur SMETAP			Conception d'un guide local d'activités de pêche de loisir, en partenariat avec la FDAAPPMA 24		R / E	2021		
<u>SAT 12</u>	2	Coux et Bigaroque - Mouzens	Roclong	SERV	Parcours de pêche : signalisation		R	2021		
<u>SAT 12</u>	2	Bèzenac	pont Allas les Mines	SERV	Parcours de pêche : signalisation		R	2021		
SAT 02	2	Ensemble du secteur SMETAP			Assistance technique auprès des élus et propriétaires riverains de la Dordogne et de ses affluents		R	ANNUUEL		année entière
SAT 06	2	Variable			Animations événementielles : journées mondiales des zones humides, semaine de l'environnement, journées du patrimoine et de la rivière,...		R	ANNUUEL		année entière
SAT 13	2	Ensemble du secteur SMETAP			Organisation de chantiers-école (BTS GPN de Périgueux, BAC Pro GMNF de Sigoulès)		R	ANNUUEL		année entière
SAT 14	2	Ensemble du secteur SMETAP			Accueil et encadrement de stagiaires, personnels en T.I.G (Travail d'Intérêt Général) et bénévoles		R	ANNUUEL		année entière
SAT 15	2	Ensemble du secteur SMETAP			Accueil de classes et groupes scolaires ou interventions en classe		R	ANNUUEL		année entière
BM 08	4	Saint Vincent de Cosse	périphérie du BM d'Envaux	DPF SERV	Coupe sélective d'érables négundo	250	R	2018	Embâcles / indésirables	
<u>BM 01</u>	4	Vitrac	Couasne de Piqueraut	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2020	Fin : 2021	
<u>BM 02</u>	4	Siorac en Périgord	Couasne de Siorac	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2020	Fin : 2021	

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation prévisionnelle	Action complémentaire	Période de réalisation
<u>BM 03</u>	4	Le Buisson de Cadouin	Couasne de la Bouygue	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2020	Fin : 2021	
BM 06	4	Le Coux-Mouzens	Couasne du Coux	DPF	Entretien de la cariçaie (lutte contre la lignification du site)	1100 m²	R	2020		
<u>BM 01</u>	4	Vitrac	Couasne de Piquérant	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2021	Début : 2020	
<u>BM 02</u>	4	Siorac en Périgord	Couasne de Siorac	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2021	Début : 2020	
<u>BM 03</u>	4	Le Buisson de Cadouin	Couasne de la Bouygue	DPF SERV PP	Etude d'amélioration de la fonctionnalité du bras mort		E	2021	Début : 2020	
BM 07	4	Coux et Bigaroque - Mouzens	périphérie du BM de Port Muzard	DPF	Coupe sélective	150	E	2021		
BM04	4	Le Buisson de Cadouin	Couasne de la Banquette	DPF	Suivi post-restauration (sédimentation, végétation, piscicole)		R	ANNUUEL		février à aout

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
DES 01	5	Castels	ruisseau Le Moulant	PP	Mise en place de déflecteurs et caches à poissons, en partenariat avec l'AAPPMA de St Cyprien	300	R	2017		septembre octobre
DES 02	5	Secteur SMETAP	Rivière Dordogne	DPF SERV	Elimination des différents dépôts de déchets verts en berge		R/E	2018	DES 01	
DES 04	5	Berbiguières	plage du Garrit	SERV PP	Démontage et évacuation d'une chape en béton		E	2018	Semis	
DES 07	5	Coux et Bigaroque - Mouzens	le Portanet	DPF	Démontage et évacuation d'un remblai / décharge sur berge		E	2018		
DES 12	5	Vézac	de la Bulide au pont de Castelnaud	DPF	Enlèvement et évacuation d'une carcasse de voiture encastree dans la berge		E	2018	GR 14 GR 15	
DES 06	5	Le Buisson de Cadouin	aval Vic	DPF	Enlèvement et évacuation d'une carcasse de voiture		E	2019		
DES 08	5	Coux et Bigaroque - Mouzens	aval ancienne gravière	DPF	Enlèvement et évacuation d'une carcasse de voiture		E	2019		
DES 10	5	La Roque Gageac	la Borgne Basse (RG)	DPF	Enlèvement et évacuation d'une carcasse de voiture		E	2019		
DES 03	5	Badefols sur Dordogne	Centre bourg	DPF	Démontage et évacuation d'une importante conduite d'évacuation d'eaux pluviales dans la Dordogne		E	2021		
GR 01	6	Allas les Mines	amont Pont	DPF SERV	Coupe sélective et débroussaillage	40	R	2017	PLA 01	juin

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
GR 02	6	Berbiguières	aval Capette	DPF	Coupe sélective sur érables négundo (site d'ensoleillement de la cistude).	60	R	2017	Suivi espèce protégée	octobre novembre
GR 11	6	Saint Vincent de Cosse	aval d'Envaux	DPF SERV	Coupe sélective de peupliers sur berge instable	300	E	2017	Plantations (PLA 10)	septembre octobre
GR 13	6	Vézac	La Bulide	SERV	Dégagement de la végétation du ponton de la Bulide pour étude de franchissement pédestre	20	R	2017	ES 07	janvier
GR 04	6	Beynac et Cazenac	amont du Capeyrou	DPF SERV	Coupe sélective sur berge sensible	150	E	2018		
GR 05	6	Castels	du camping universitaire à l'amont du ponton du Garrit	DPF SERV	Coupe sélective	250	E	2018		
GR 12	6	Vézac	aval camping Les Cabanes	DPF	Coupe sélective sur érables instables en pied de berge	230	E	2018	Plantations (PLA12)	
GR 14	6	Vézac	Aval Bulide	DPF SERV	Coupe sélective sur ripisylve instable tranche 1-aval	130	R+E	2018	GR 15	
GR 09	6	Saint Cyprien	du ponton du Garrit aux Tuiilières	DPF	Coupe sélective	500	R	2019	Evacuation de déchets	
GR 15	6	Vézac	Aval Bulide	DPF SERV	Coupe sélective sur ripisylve instable tranche 2-amont	140	R	2019	GR 14	
GR 07	6	La Roque-Gageac	amont du bourg	DPF	Coupe sélective (préco. schéma berge)	350	E	2020	Plantations	
GR 10	6	Saint Cyprien	Les Tuiilières	DPF	Abattage de grands peupliers à risque, en contrebas d'habitations (préco. schéma berge)	40	E	2021	Plantations (PLA08)	
PLA 01	7	Allas les Mines	amont direct du ponton	DPF	Plantations et bouturage	40	R	2017		octobre
PLA 02	7	Berbiguières	amont et aval de l'ancien ponton du Garrit (RG)	DPF	Reconstitution d'un corridor écologique (continuité ripicole) par plantations et bouturage sur berge dégradée	200	R	2017		octobre
PLA 04	7	Beynac et Cazenac	le Capeyrou	DPF	Bouturage de saules en pied de berge sensible à l'érosion	100	R	2017		octobre

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
PLA 09	7	Saint Cyprien	aval pont du Garrit (RD)	DPF	Reconstitution d'un corridor écologique (continuité ripicole) par plantations et bouturage sur berge dégarnie	150	R	2017		octobre
PLA 10	7	Saint Vincent de Cosse	aval d'Envaux	DPF	Plantations et bouturage sur berge sensible	250	R	2017	Gestion ripisylve (GR11)	octobre
PLA 12	7	Vézac	aval camping Les Cabanes	DPF	Plantations et bouturage	230	R	2018	Gestion ripisylve (GR12)	
PLA 14	7	Vézac	Aval La Bulide	DPF SERV	Plantations et bouturage suite à coupe sélective tranche 1-aval	130	R	2018	GR 14	
PLA 05	7	Coux et Bigaroque – Mouzens	cousane du Coux	DPF	Bouturage de saules dans la grande passe amont	60	R	2019		
PLA 11	7	Siorac en Périgord	aval de la plage de Siorac	DPF	Plantations et bouturage (foyer renouées du japon)	50	R	2019	IND 02	
PLA 15	7	Vézac	Aval La Bulide	DPF SERV	Plantations et bouturage suite à coupe sélective tranche 2-amont	140	R	2019	GR 15	
PLA 06	7	La Roque Gageac	Les Ecoles	DPF	Plantations et bouturage sur secteur érodé (préconisation schéma berge)	250	R	2020		
PLA 13	7	Vitrac	plage de Caudon	DPF	Plantations	40	R	2020		
PLA 08	7	Saint Cyprien	Les Tuilières	DPF	Plantations et bouturage, suite à l'abattage de grands peupliers, (préco. schéma berge)	30	R	2021	Gestion ripisylve (GR10)	
PDB1	8	Vitrac	amont Caudon	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	80	R	ANNUEL		septembre octobre

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (m)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
PDB1	8	Allas les Mines	Sandrou	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	20	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	La Roque Gageac	Les Campagnes	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	15	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	Beynac et Cazenac	amont bourg	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	10	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	Coux et Bigaroque - Mouzens	Sailbourne	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	90	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	Coux et Bigaroque - Mouzens	Portanet	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	5		ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	Le Buisson de Cadouin	Pont de Vic	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	15	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB1	8	Badefols sur Dordogne	aval camping Bo-Bains	DPF	Suivi des protections de berge végétales réalisées les années précédentes	10	R	ANNUEL		septembre octobre
PDB2	8	Vitrac	Caudon	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	La Roque Gageac	amont bourg	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	Beynac et Cazenac	amont bourg (Capeyrou)	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	Allas les Mines	Les Borgnes	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière

Récapitulatif des actions, classement par année

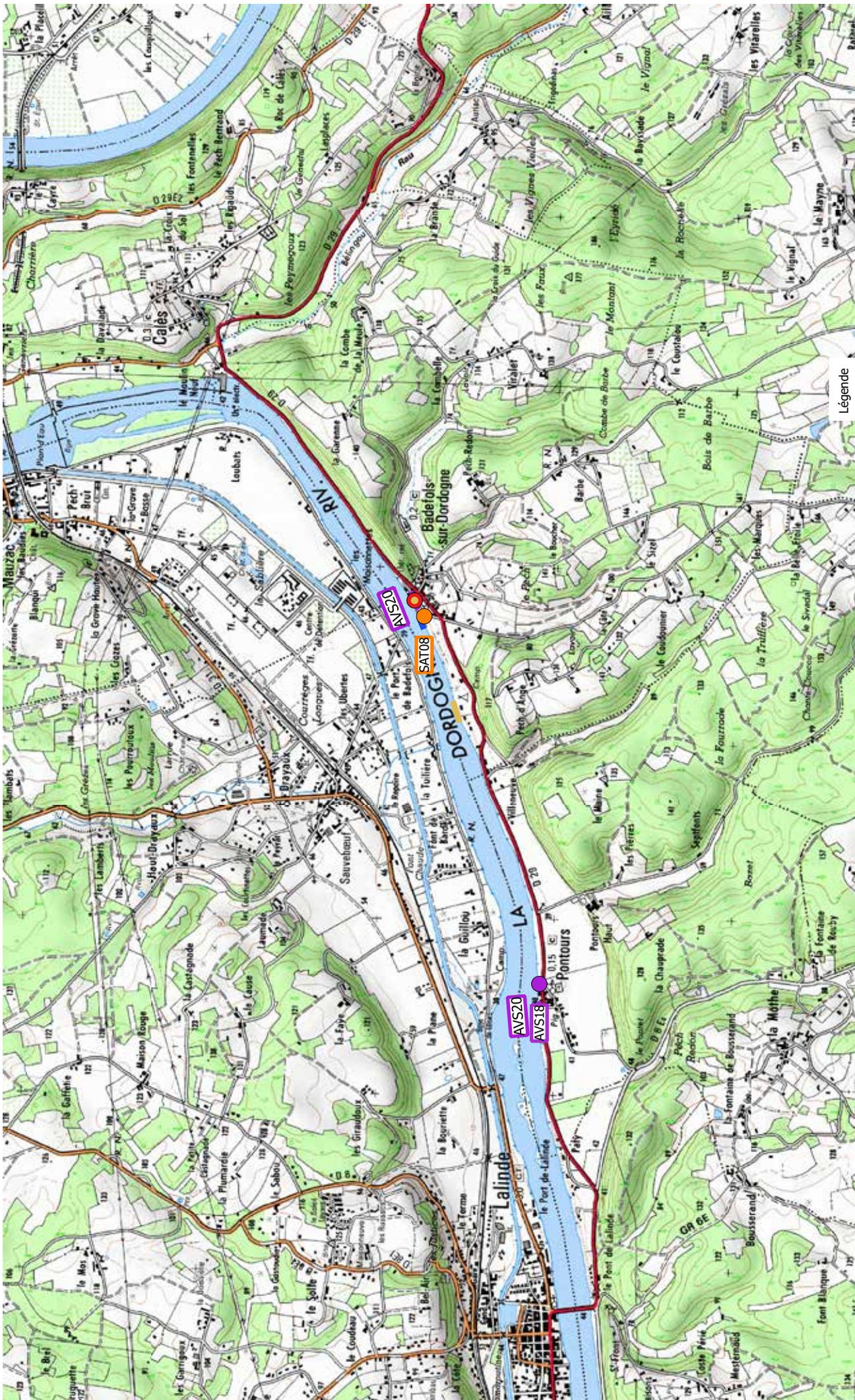
Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
PDB2	8	Siorac en Périgord	Champ de Bouche	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	Coux et Bigaroque - Mouzens	amont plage	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	Coux et Bigaroque - Mouzens	Port Muzard	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
PDB2	8	Le Buisson de Cadouin	passerelle de la station d'irrigation « La Rouvaque »	DPF	Secteurs sous surveillance		R	ANNUEL		année entière
IND 03	9	Beynac et Cazenac	Ile de Beynac	DPF	Arrachage manuel de jussie	20 m²	R	2017		juillet
IND 02	9	Siorac en Périgord	Plage	DPF	Destruction d'un foyer de renouées du Japon à la plage de Siorac	60 m²	R	2019	Semis / plantations (PLA 11) puis ANNUEL	
IND01	9	Coux et Bigaroque-Mouzens	Couasne de Bigaroque	DPF	Arrachage du foyer de jussie	150 m²	R	ANNUEL		août
AVS 05	10	Vézac	La Malartrie	DPF	Dégagement des alluvions et de la végétation		R	2017		juin
AVS 09	10	Coux et Bigaroque- Mouzens		SERV	Réhabilitation de la servitude de marchepied et aménagement d'un sentier pédestre		R	2017		mai juin
AVS 10	10	Vézac	Port Vieux	SERV	Réhabilitation de la servitude de marchepied (contournement d'une dépression)		R	2017		avril
AVS 15	10	Coux et Bigaroque – Mouzens	Grands Champs à Saibourne	SERV	Mise en place de dispositifs de franchissement des clôtures ou déplacement		R	2017		mai juin
AVS 16	10	Coux et Bigaroque – Mouzens	Portanet-plage	SERV	Mise en place de dispositifs de franchissement des clôtures ou déplacement		R	2017		mai juin
AVS 01	10	Secteur SMETAP			Réflexion sur l'accessibilité aux toilettes publiques en bordure de rivière		R	2018		
AVS 04	10	St Cyprien	cale double du Garrit	DPF	Dégagement des alluvions du mur (côté rivière)		E	2018		
AVS 06	10	Vézac	La Malartrie	DPF	Restauration de la partie basse de la cale		E	2018		

Récapitulatif des actions, classement par année

Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
AVS 11	10	Vézac	La Bulide	SERV PP	Mise en place d'un dispositif de franchissement du ruisseau (sous réserve)		R / E	2018		
AVS 21	10	Bezenac	Pont d'Alias	DPF	Restauration de la partie basse de la cale		E	2018		
AVS 22	10	Vézac	La Bulide	DPF SERV	Consolidation de l'ancien pont sur La Bulide	20	E	2018	GR 13	
AVS 14	10	Siorac	Le Chai	SERV PP	Mise en place de dispositifs de franchissement des clôtures ou déplacement		R	2020		
AVS 18	10	Bèzenac	La Couture	SERV	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 18	10	Coux et Bigaroque Mouzens	Rodlong	SERV PP	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 18	10	Coux et Bigaroque Mouzens	Pas de Croze	SERV	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 18	10	Pontours	accès bourg	SERV PP	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 18	10	La Roque Gageac	Les Ecoles	SERV PP	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 18	10	Saint Cyprien	Le Garrit	DPF	Installation de mobilier d'extérieur (tables, poubelles, panneaux,...)		R / E	2020		
AVS 07	10	Berbiguières	Lavoir de Capette	PP	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Bèzenac	Cale	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Buisson	Cale de Cabans	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Le Coux et Bigaroque - Mouzens	Cale de Port Muzard	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Le Coux et Bigaroque - Mouzens	Pêcherie de Bigaroque	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Saint Cyprien	Cale double du Garrit	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Vézac	Cale de la Malartrie	DPF	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet
AVS 07	10	Vitrac	Lavoirs de Montfort et Fontchopine	SERV PP	Entretien, suivi (enlèvement des alluvions et de la végétation sur sites restaurés)		R	ANNUEL		juin juillet

Récapitulatif des actions, classement par année

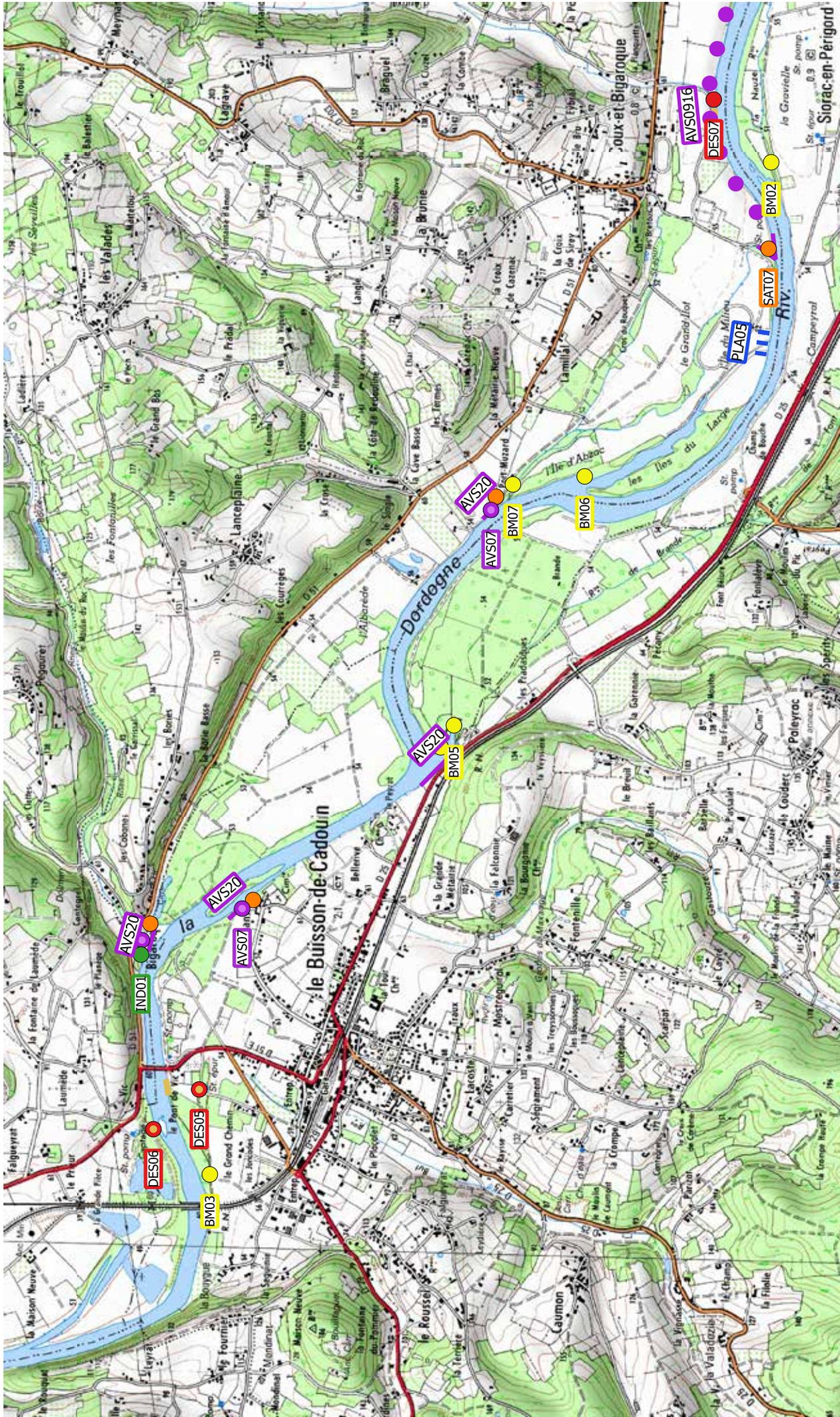
Code du chantier	N° de la fiche action	Commune	Lieu-dit	Localisation	Descriptif	Longueur du chantier (ml)	Entreprise ou Interne	Année de réalisation	Action complémentaire	Période de réalisation
AVS 20	10	Badefols-sur-Dordogne	Bourg	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Berbiguières	Boucle du Garrit	SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Bézenac	Cale	DPF SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Bézenac	Parcours pêche	SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Le Buisson de Cadouin	Cale de Cabans	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Le Buisson de Cadouin	Sentier Banquette	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Castels	Les Masseries	DPF SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Coux et Bigaroque - Mouzens	Port Muzard	DPF SERV PP	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Coux et Bigaroque - Mouzens	Plage du Coux + plantations	DPF SERV PP	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Coux et Bigaroque - Mouzens	Bigaroque	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Coux et Bigaroque - Mouzens	Parcours de pêche de Roclong	SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Pontours	Aval bourg	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Siorac en Périgord / Le Coux	Ilot aval pont de Siorac	DPF	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Saint-Cyprien	Secteur du Garrit	DPF SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout
AVS 20	10	Vézac	Sentier pont Casteinaud au pont de Fayrac	DPF SERV	Entretien régulier de sites fréquentés (2 à 3 passages par an)		R	ANNUUEL		avril à aout



Légende

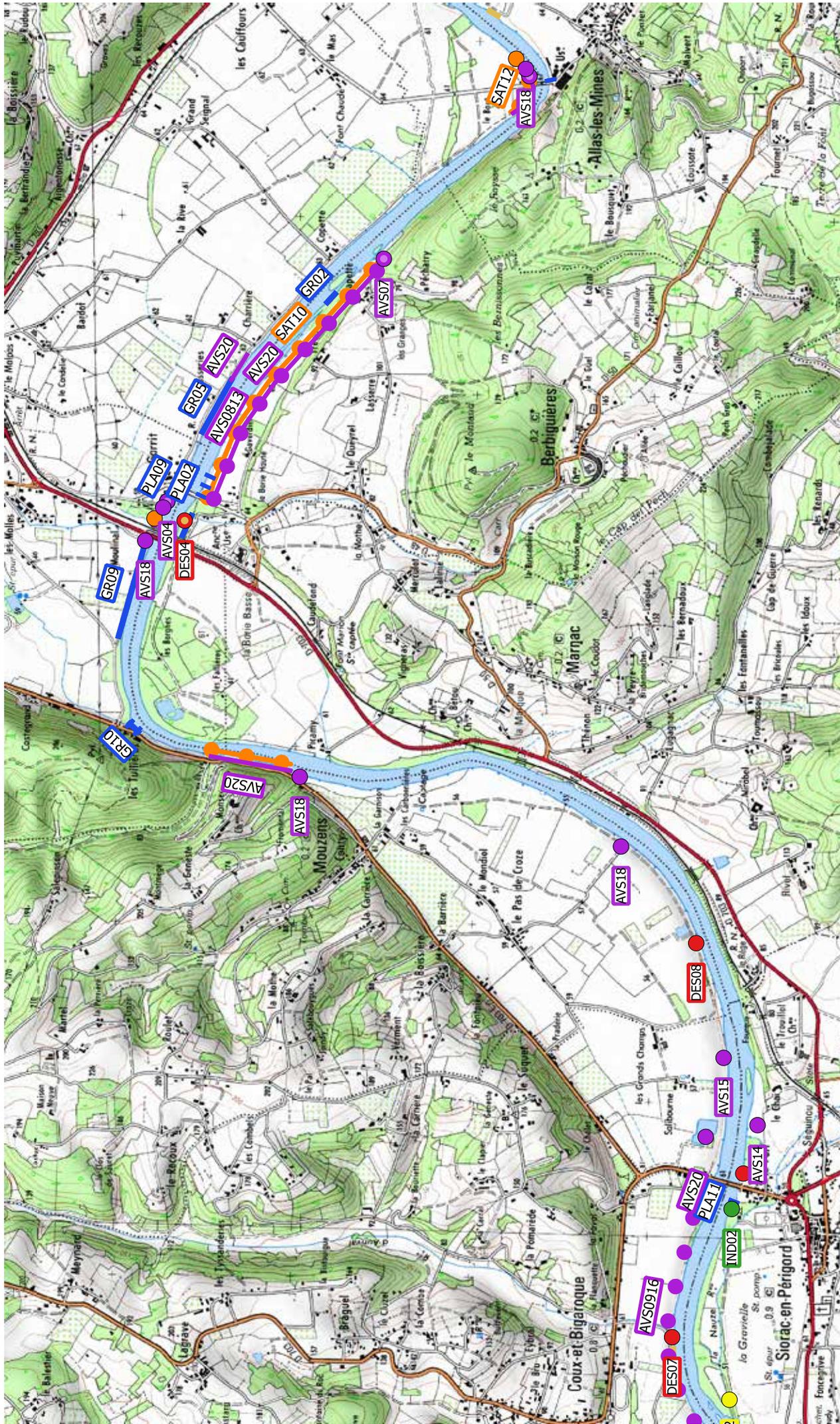
- Enlèvement de déchets
- Entretien régulier
- Equipement de loisirs
- Suivi de protection de berge
- Patrimoine bâti
- Gestion de la ripsylve
- Sensibilisation et animation territoriale
- Plantation végétalisaiton
- Etudes et actions bras morts
- Sensibilisation et animation territoriale

PPG 2016-2020 Secteur 5/5
Programme de travaux 2016-2020
1:20 000



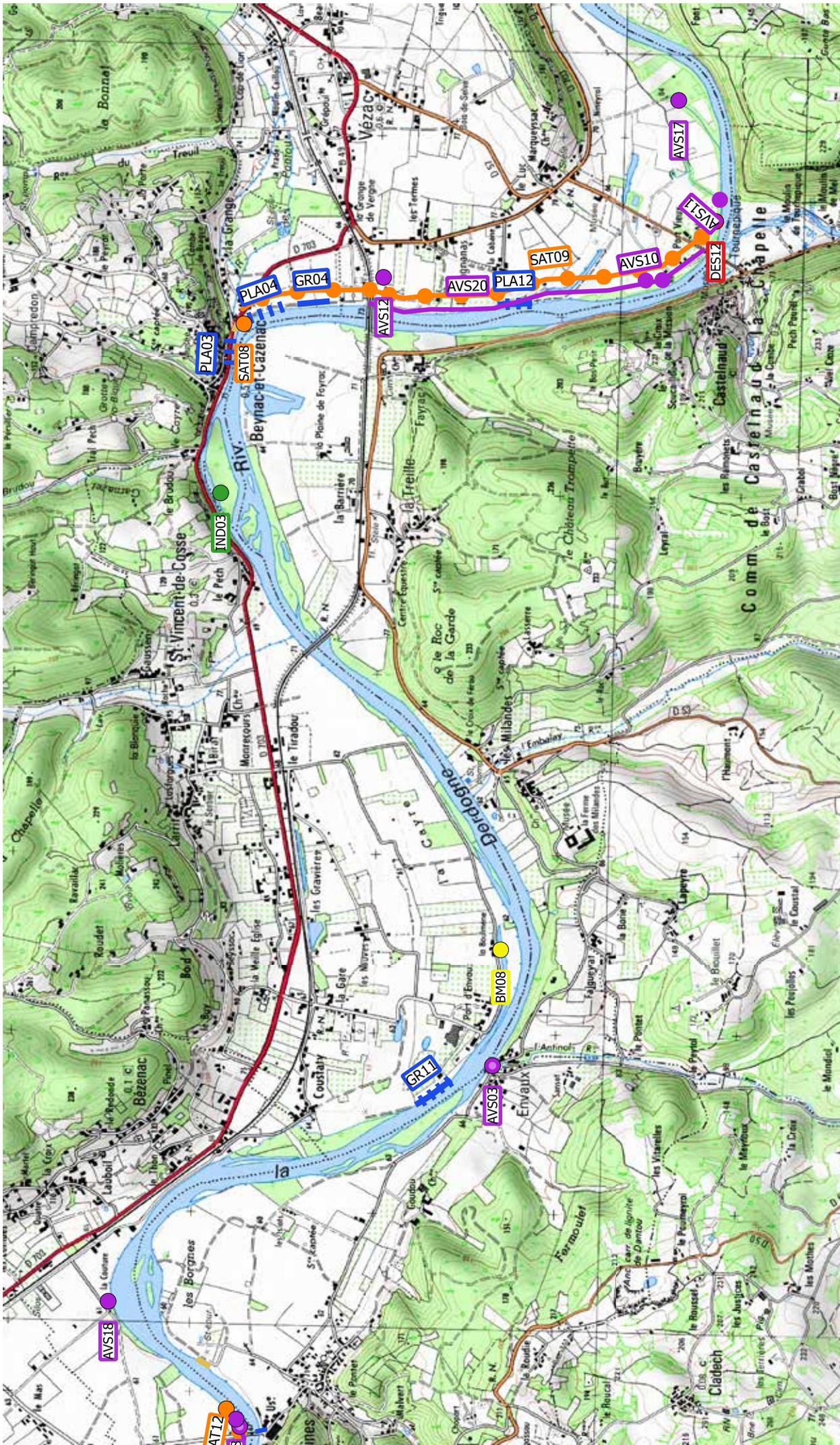
- Enlèvement de déchets
- Gestion des indésirables
- Equipement de loisirs
- Patrimoine bâti
- Renaturation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Sensibilisation et animation territoriale
- Etudes et actions bras morts
- Entretien régulier
- Gestion de la ripisylve
- Suivi de protection de berge
- Plantation végétalisation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Ouverture de sentier

PPG 2016-2020 Secteur 4/5
Programme de travaux 2016-2020
1:20 000



- Enlèvement de déchets
- Gestion des indésirables
- Equipement de loisirs
- Patrimoine bâti
- Renaturation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Etudes et actions bras morts
- Entretien régulier
- Gestion de la ripisylve
- Suivi de protection de berge
- Plantation végétalisation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Ouverture de sentier

PPG 2016-2020 Secteur 3/5
Programme de travaux 2016-2020
1:20 000



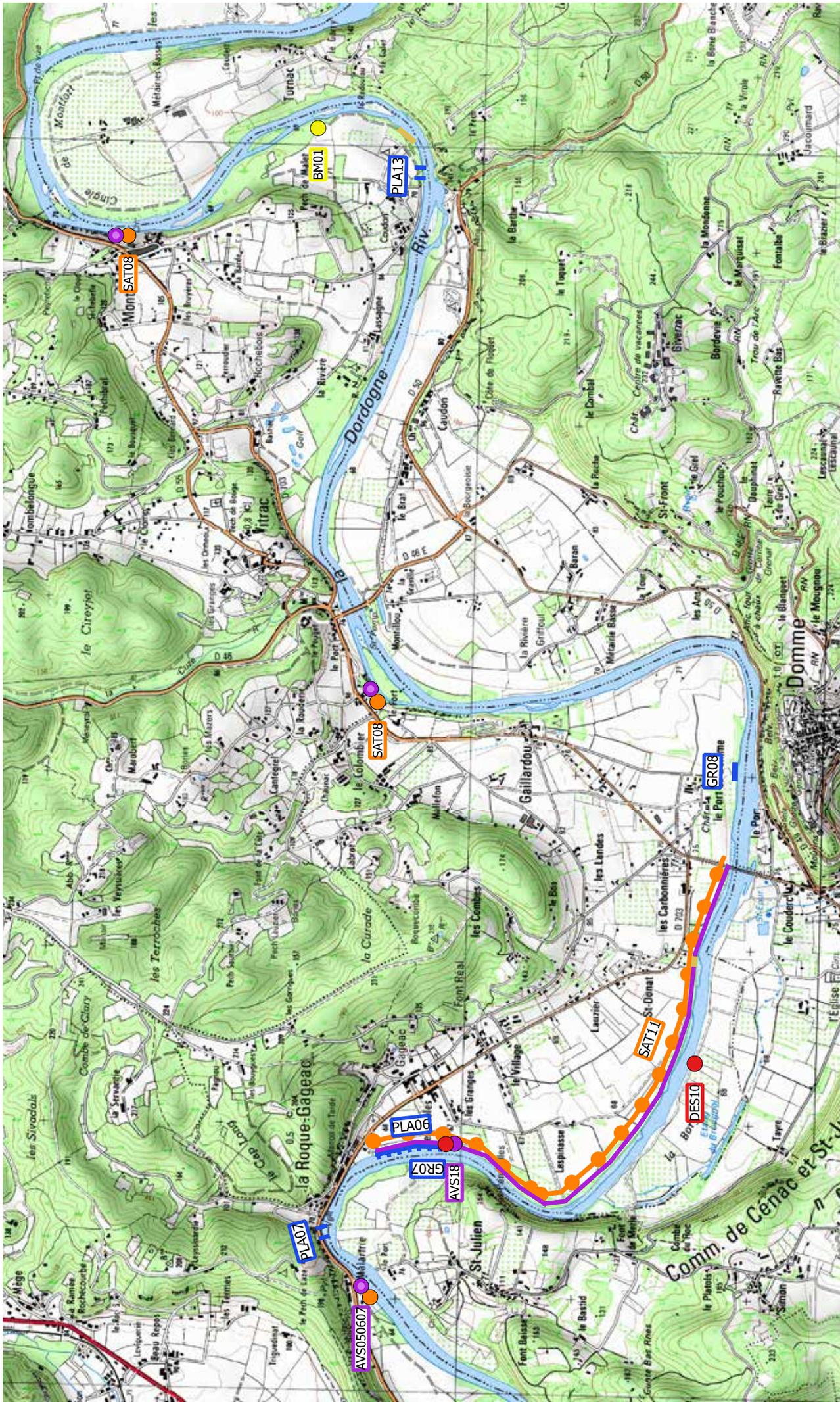
- Enlèvement de déchets
- Gestion des indésirables
- Equipement de loisirs
- Patrimoine bâti
- Renaturation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Etudes et actions bras morts
- Entretien régulier
- Gestion de la ripisylve
- Suivi de protection de berge
- Plantation végétalisation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Ouverture de sentier

PPG 2016-2020
Secteur 2/5

**Programme de travaux
2016-2020**

1:20 000





- Enlèvement de déchets
- Gestion des indésirables
- Equipement de loisirs
- Patrimoine bâti
- Renaturation
- Sensibilisation et animation territoriale
- Etudes et actions bras morts
- Entretien régulier
- Gestion de la ripsylve
- Suivi de protection de berge
- - - Plantation végétalisée
- Sensibilisation et animation territoriale
- Ouverture de sentier

PPG 2016-2020
Secteur 1/5
**Programme de travaux
2016-2020**
1:20 000

